

Verbatim du conseil d'administration du 6 septembre 2023

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Fabrice HERVÉ,
Madame Natalie JOUBERT (procuration à Madame Alexandra LAURENT),
Madame Alexandra LAURENT,
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN (procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),
Monsieur Vincent THOMAS.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Membre absent
Madame Peggy CÉNAC.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Monsieur Éric DAUBIGNEY (procuration à Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST),
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Membres absents
Monsieur David COUSSON,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF,
Madame Laura GUYONNET (procuration à Monsieur Maxence ROULLIAT),
Madame Clara PRIVÉ,
Monsieur Maxence ROULLIAT,
Membres absents
Monsieur Charles FORJOT

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Frédérique BEAULIEU (procuration à Monsieur Fabrice HERVÉ),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 15h10 puis procuration à Monsieur Guy Daniel LIGAN),
Madame Laetitia MARTINEZ,
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Monsieur Vincent THOMAS).

Membre excusé

Monsieur Brice LETHIER

Membre absent

Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Laurence BRONNER, Directrice général des services adjointe,
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Émilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation,
Madame Sandrine BOCQUET-ROUSTAN, Responsable référente contrôle interne comptable et budgétaire,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Madame Emmanuelle PUCÉAT, Vice-présidente déléguée à la coordination de la recherche et de la formation.

Ordre du jour :

- I) Informations du Président..... 1
- II) Projet de construction d'un EPE en Bourgogne-Franche-Comté – Projet de statuts..... 9
- III) Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2024..... 22

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2023)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous et bienvenue dans ce premier conseil d'administration de l'année universitaire 2023-2024.

Un conseil d'administration qui est davantage politique que technique encore que, on a un point numéro II qui est à cheval sur les deux. Donc trois points à l'ordre du jour, les informations du président, la délibération sur le projet de statuts de l'EPE qui a donné lieu à un débat fourni lors de notre dernier CA et qui était, je crois vraiment très intéressant. Un troisième point qui est un point de débat également relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2024 qui sont évidemment des points importants pour notre établissement.

I) Informations du Président

Le Président.- Donc premier point, quelques informations. Ces informations portent d'abord sur les diverses nominations qui ont eu lieu au cours des dernières semaines. Nominations dans les établissements partenaires, vous savez que Freddy Serveaux est arrivé à la direction générale du CHU, et donc nous nous sommes déjà rencontrés, je crois vous l'avoir déjà dit lors du dernier CA. Autre point, Madame Amel Nafti a été nommée à compter du 1^{er} septembre à la direction de l'ENSA de Dijon, l'école des beaux-arts. L'école des beaux-arts rentrant le 25 septembre, à ma connaissance, Madame Nafti sera en poste à partir de lundi prochain, 11 septembre, d'après mes informations. En ce qui concerne les nominations de directeurs de composante, Luc Imhoff qui est professeur de chimie et membre du laboratoire ICB, est doyen de l'UFR Sciences et techniques depuis le 1^{er} septembre. Il prend la suite de François Blais, qui a réalisé deux mandats quasiment intégralement au service de Sciences et techniques et qui a fourni un travail formidable, je le remercie devant les administrateurs pour ce travail de très grande qualité et souhaite bonne chance à Luc Imhoff qu'on a vu ce matin lors de la réunion des directeurs de composante, des directeurs de laboratoire à laquelle il a participé. On a donc pu d'ores et déjà commencer à l'associer aux travaux de l'établissement. Autre nomination de directeur de composante, Nicolas Noirot, qui est professeur agrégé et qui est en poste au département MMI de l'IUT de Dijon-Auxerre, qui a pris la direction de l'IUT Dijon-Auxerre depuis le 1^{er} septembre. Il vient en succession de Patrick Danaudière qui a réalisé également deux mandats de directeur d'IUT et un énorme travail au service de ses étudiants et de ses collègues et des départements de l'IUT Dijon-

Auxerre. Je tiens également à le remercier très sincèrement et très chaleureusement pour le travail qu'il a réalisé au cours de ces dix dernières années. Un nouveau directeur également à la MSH, c'est Hervé Marchal qui est professeur de sociologie et qui a pris la suite de Jean Vigreux que je remercie également parce que Jean Vigreux a porté un certain nombre de projets à la tête de la MSH et ces projets ont été véritablement des projets rayonnants et attractifs et j'en veux pour preuve toute l'expertise qui a été développée sur la numérisation et l'archivage des documents et qui a été un point fort dans le dossier qui a permis d'accueillir le siège social de l'OIV à Dijon. Donc bravo à lui. Jean Vigreux est parti en délégation au CNRS pour un an et cette délégation commençait au 1^{er} septembre. Dernière nomination des directeurs de composante, c'est Corinne Terreau qui est professeur agrégée à l'ISAT et qui prend l'administration provisoire de l'ISAT, le temps que les conditions soient réunies pour lancer le recrutement d'un futur directeur ou d'une future directrice. Ensuite, dans les services. Laurence Bronner qui était jusqu'au 1^{er} septembre, responsable du service des personnels enseignants a été recrutée comme directrice générale des services adjointe en charge des missions transversales comme Forthem, comme la création du service d'accompagnement des chercheurs au projet européen, etc., et l'état d'esprit de la lettre de mission qui a lui été faite, c'est de faire en sorte que les pôles qui ont vocation à travailler ensemble sur des sujets transversaux puissent le faire effectivement et d'éviter qu'il y ait des cloisonnements interservices dans la gestion de ces projets transversaux. Donc elle vient accompagner le travail du directeur général des services. Il y aura en perspective également, je le dis aux administrateurs, le recrutement d'un ou d'une autre directrice générale des services en charge cette fois-ci plutôt des infrastructures, immobilières, numériques, notamment parce qu'il y a aussi un immense travail de coordination à réaliser, c'est le matériel, le hardware d'une certaine manière, et puis le software, c'est-à-dire les projets confiés à la directrice générale des services adjointe, Laurence Bronner. Donc bienvenue chère Laurence Bronner dans ce nouveau poste. Le SPE n'est pas pour autant orphelin puisque nous avons d'ores et déjà recruté sa successeur, c'est Mélanie Borges qui connaît bien le service, dont les compétences sont unanimement reconnues et donc on souhaite à l'une et à l'autre un très beau succès, de très belles choses dans leur nouvelle fonction respective.

Quelques autres informations qui concernent la communication. Pendant l'été nous avons publié un communiqué de presse repris par Le Bien Public puis divers organes de presse, qui a annoncé le nom des graduate schools que nous allons créer dans le cadre de l'EPE que j'avais présentées lors du dernier CA donc je rappelle, la transition intelligente, une seule santé, je l'ai dit en français cette fois-ci c'est mieux, et patrimoine matériel et immatériel. Donc, qui répondent aux trois enjeux territoriaux et sociétaux que l'EPE entend relever et d'ailleurs au titre de la création et du lancement de ces graduate schools, nous avons reçu dans le cadre du dialogue de performance avec l'État, une enveloppe de 100 000€ pour 2023. On en fera probablement de la RH parce qu'il faut des forces vives pour monter ces graduate schools.

Autre point d'information qui concerne la communication, vendredi prochain donc dans deux jours, a lieu la conférence de presse de rentrée de l'uB donc on fera un bilan, perspectives, comme à l'accoutumée.

Troisième point d'information, ça concerne le classement de Shanghai. Vous savez que le classement de Shanghai a apporté quelques modifications dans le paysage universitaire français. D'abord, il y a deux universités françaises qui sont purement et simplement sorties du classement, nous, nous nous maintenons dans

les 20 premières françaises et notamment au même rang que Nantes et Clermont-Ferrand, donc deux universités qui ont une belle réputation, une belle notoriété. Mais on a observé un tassement au plan mondial puisque nous sommes passés d'une catégorie qui était 501^e à 600^e place, à 701^e - 800^e place. On n'a peut-être pas perdu 200 places mais on a perdu entre 100 et 200 places. Alors on a essayé de chercher les causes de ce tassement. On en a identifié deux au regard des indicateurs utilisés par Shanghai, mais sans connaître exactement les causes qui impliquent une baisse de ces indicateurs. Le premier concerne les publications. On était à un indicateur de 30,4 l'année dernière et les années précédentes on tournait autour de 30,4 aussi et on est passé à 27,4, alors ça peut être conjoncturel, c'est-à-dire on a moins de publications dans les revues qui font l'objet d'un recensement par Shanghai, c'est une possibilité. Est-ce qu'il y a d'autres explications possibles ? Je n'en sais rien. Un autre indicateur qui est l'indicateur qui concerne les chercheurs les plus cités dans le monde. Lorsque vous avez un ou deux ou trois ou quinze chercheurs les plus cités dans le monde, vous avez des points au titre de cet indicateur. Jusqu'à présent, nous comptons un chercheur parmi les plus cités dans le monde qui était référencé au titre de l'uB, ce qui nous permettait d'avoir sept points dans cet indicateur. Et là, on est passé à zéro cette année, de sept à zéro. Donc ça c'est un peu étrange. Il semblerait donc que ce chercheur ne soit plus recensé au profit de l'université de Bourgogne. On ne sait pas pourquoi et on ne sait pas ce qui s'est passé. Donc on va enquêter et si on a une réponse un jour, on vous la livrera. En tout cas, ce classement devrait évoluer avec l'EPE puisque vous vous rappelez, avant les vacances, on avait montré qu'avec la création de l'EPE, ce ne sont plus 1200 chercheurs, enseignants-chercheurs qui vont partager la même signature, mais un peu plus de 1600 chercheurs donc une augmentation de 35% qui devrait directement impacter notre position dans les classements internationaux. Je tiens à rappeler également que ça nous permettra probablement de réapparaître dans le classement de Leiden puisque, comme nous utilisons la signature de la COMUE, Leiden refuse de reconnaître les COMUE estimant que ce ne sont pas de véritables établissements universitaires. Les EPE eux, rentrent dans Leiden et donc nous devrions retourner dans Leiden, le temps que l'inertie du recensement des publications finisse de produire son effet. Il faut compter entre trois et cinq ans avant de pouvoir revenir, on a mis trois à cinq ans pour en sortir, le temps de la COMUE et comme Leiden recense les cinq dernières années de publication, il faudra patienter un peu.

Dernier point d'information qui concerne la rentrée. Ce matin avait lieu la conférence des directeurs de composante et de laboratoire. On a fait un point ensemble. À ce jour, je n'ai pas eu d'alerte sur des difficultés liées à la rentrée, liées aux conditions matérielles, liées à la présence ou pas des étudiants, liées aux recours sur Parcoursup, liées aux recours contre « Monmaster.gouv ». Il y a des difficultés, j'ai reçu un certain nombre de mails dans l'été de recours d'étudiants, c'est très habituel. Je n'en ai pas eu plus que d'habitude, j'en ai eu, je crois, moins d'une dizaine sur l'ensemble des 130 masters qui sont les nôtres, c'est quand même très peu, je les ai transmis aux services compétents. Peut-être avez-vous d'autres informations ? J'ai interrogé les directeurs de composante ce matin et directeurs de laboratoire. Il m'ont dit que c'était une rentrée normale, c'est-à-dire il y a des difficultés un peu partout, c'est normal, mais ces difficultés sont réglées au bon échelon, il n'y a pas besoin, on va dire, de saisir l'ensemble de l'établissement sur ces difficultés, mais nous sommes à deux jours de la rentrée, c'est à dire les premiers étudiants sont arrivés lundi en cours, donc il faut attendre, mais pour le

moment, pas de difficulté particulière donc on croise les doigts et on espère que la rentrée va se poursuivre sur cette note d'ambiance.

Voilà pour ces informations, s'il y a des réactions, je sais qu'on a des questions diverses, on en parlera à la fin. Si vous avez des éléments sur cette rentrée par exemple ?

Mme Privé.- Je peux rebondir tout de suite sur ma question sur les réunions de rentrée, si vous voulez. C'est un sujet un petit peu complexe que j'aborde aujourd'hui devant le conseil d'administration puisqu'on a remarqué, et l'UNEF n'est pas la seule organisation étudiante à avoir noté qu'il y avait un manque flagrant dans nos réunions de rentrée de prévention contre les violences sexistes et sexuelles et de communication du process qui peut être ouvert aux étudiantes et étudiants victimes de ce type de violence. On sait que c'est des sujets qui sont aujourd'hui très compliqués. Les universités sont très grandes, il y a beaucoup d'étudiants et d'étudiantes, il y a beaucoup de couches, il y a le niveau du département, de l'UFR, le niveau universitaire, etc. Mais c'est vrai qu'il n'y a pas de processus clair annoncé à la rentrée. Je vais prendre un exemple un peu lourd pour illustrer mon propos. J'ai moi-même, quand je suis arrivée à l'université, été victime d'un viol par un autre étudiant de notre université. À l'époque, j'étais présidente de l'UNEF Bourgogne et membre du conseil d'administration et malgré ma position qui me permettait normalement d'être au courant de l'ensemble des process, je n'ai, à ce moment-là, pas su vers qui me tourner. Monsieur Thomas, vous n'étiez pas président de l'université à ce moment-là et évidemment, je précise que je ne tiens rigueur à personne dans cette université du manque de lisibilité du processus. Mais je pense que c'est quelque chose sur lequel il est nécessaire de s'attarder et de discuter en conseil d'administration. Et donc si moi, à l'époque, avec l'ensemble des mandats associatifs qui m'étaient donnés, je n'arrivais pas à savoir où signaler cela et que j'ai croisé finalement mon violeur quotidiennement dans ce bâtiment, je pense qu'une étudiante de première année ou un étudiant de première année victime de ce type de choses a aussi du mal à savoir vers qui s'orienter. Donc, j'ouvre au questionnement et à la discussion une possibilité d'informer très largement le processus mis en place par l'université, les contacts du SSU également. Parfois, par exemple, dans certains UFR, il y a des responsables violences sexistes et sexuelles, je pense à l'UFR Sciences humaines et sociales où il y a un travail formidable qui est fait mais où le contact n'est pas forcément donné à la rentrée par l'ensemble des personnels. On sait qu'une RPR c'est très lourd et encore une fois je ne suis pas là pour mettre quelqu'un sur le devant de la scène ou n'accuser personne. Mais voilà, je tenais à ce que la discussion soit ouverte en conseil d'administration. Je vous remercie.

Le Président.- Je vais apporter très vite une réponse, j'en suis désolé, très clairement je pensais que ça faisait partie des éléments d'information qui étaient livrés. Mais effectivement je n'assiste pas aux réunions pour le vérifier. C'est le premier point. Le deuxième point, on peut travailler sur une fiche de présentation des VSS, à distribuer à tous les responsables pédagogiques qui font des réunions de rentrée, si ce n'est pas déjà fait, à vérifier, de sorte qu'on puisse avoir effectivement une information très claire et savoir à qui s'adresser dans les hypothèses pénibles que vous décrivez. Maxence, et puis après je passerai la parole aussi à Denis Hameau.

M. Roulliat.- Je voulais compléter. Je fais partie des trois vice-présidents à travailler sur ce sujet-là avec Capucine Yvenat, le tout piloté par Karen Fiorentino et donc, effectivement, la partie communication reste notre grosse part de cette nouvelle année universitaire, sur ce quoi on travaille avec le service communication. Effectivement, il y a encore beaucoup à faire, c'est tout à fait vrai. L'année dernière on s'était essentiellement concentré sur le fait de créer un process qui soit bien identifié, qui soit clair avec une antenne d'écoute qui a été mise en place au sein du service de santé universitaire, le tout en lien avec le dispositif que la métropole porte avec l'AMACOD, qui avait d'ailleurs fait l'objet d'un concours d'affiche il y a quelques mois, que des étudiants de l'uB ont gagné, pour être un petit peu chauvin, et donc on a des réunions, d'ailleurs on en a une ou deux ce mois-ci, pour qu'il y ait aussi une dynamique qui se passe à l'échelle de l'ensemble du campus de Dijon et donc de tous les établissements. Donc on est bien conscient que ça reste un point sur lequel on a encore beaucoup de choses à faire sur la partie communication pour que tout le monde puisse être au courant du dispositif. Mais avant de partir sur cette dimension-là, on voulait être sûr que le process soit bien ancré, bien cadré et qu'on n'ait pas de loupé quand on aura toutes les remontées, et notamment auprès des associations étudiantes ou là aussi on va durcir le cadre, non pas péjorativement mais plutôt en termes de formation, avec également l'AMACOD, notamment pour les formations qui seront dispensées avec la Ligue de l'enseignement. Donc, en tout cas, du côté de la gouvernance, je pense que je peux parler pour Karen et Capucine, on en est parfaitement conscient, on essaie d'être au maximum mobilisé dessus, mais il est vrai qu'il y a encore du travail sur la partie communication.

M. Hameau.- Très rapidement, d'abord, je souscris à ce qui a été dit, il faut absolument lutter contre ces éléments-là. C'est un travail au long cours, il faut à la fois que les personnes puissent poser leurs paroles quelque part, parce que c'est des sujets très graves et toujours difficiles. Il faut former les communautés à tous les niveaux, les étudiants, les administratifs, les enseignants, parce que c'est des choses qui demandent quand même de bien comprendre à la fois des éléments psychologiques et de droit. Et puis enfin, à l'échelle de la métropole, on s'est lancé dans un dispositif assez innovant qui n'existe que sur notre territoire, pour l'instant en tout cas, j'espère que ça va essaimer, et c'est avec l'ensemble des écoles qu'on travaille pour que cette problématique soit prise de manière plus systémique et qu'on puisse partager les bonnes pratiques à l'échelle du territoire. Je n'en dis pas plus, on a une réunion de travail de 18 avec l'ensemble des établissements et ensuite on a prévu une soirée sur ce sujet le 26, avec les étudiants.

Le Président.- C'est un sujet que nous devons prendre avec beaucoup de sérieux.

Louis.

M. Bichebois-Delhief. Je veux réagir à ce qui a été dit, très rapidement. C'est vrai qu'il y a un manque de visibilité. Au nom de la FEBIA j'ai fait pas mal de pré-rentrées dans toutes UFR confondues, j'ai peut-être loupé une ou deux UFR et jamais la question n'a été abordée. C'est dommage. Si ça peut être résolu pour la rentrée prochaine, ça sera un gros plus pour les étudiants et les étudiantes.

Le Président.- Avant la rentrée prochaine. Si on fait cette fiche, on va la diffuser. Il faut qu'il y ait une communication sur les dispositifs. Et cette

communication, elle est là aussi pour rappeler qu'il y a des comportements individuels qui sont insupportables, ça commence par là, la prévention, c'est de dire « non, ce n'est pas admissible », tout simplement.

M. Crognier.- Je pense que le dispositif « stop harcèlement » doit encore être fluidifié, le process doit être affiné, de mon point de vue. Au regard de l'expérience que j'ai d'un ou deux cas l'année passée, je trouve que le process doit être amélioré encore, retravaillé, avec nous, en collectif, ça c'est une première chose. Dans le monde du sport, on a mille lieux de stage. Était dans nos amphis, Arnaud Criard du ministère de la Jeunesse et sport, - anciennement, c'est un autre sigle aujourd'hui -, très intéressant, les étudiants ont commencé à être informés, certaines promos et on a créé une commission interne de travail qui est chargée de se réunir quand il y a des cas qui nous reviennent. L'année dernière, on a sorti un étudiant d'un lieu de stage, c'est la première fois que ça arrivait et on a un club sportif de la ville avec lequel on ne travaille plus. C'est pour vous dire qu'il y a une prise de conscience dans l'équipe. On essaie de construire les outils mais je sais combien c'est compliqué, quand il y a une enquête administrative les services ont six mois pour mener l'enquête au niveau départemental. De notre côté, il peut y avoir une enquête judiciaire mais les deux ne dialoguent pas, ils ne peuvent pas dialoguer, n'ont pas à dialoguer, je dirais. Donc il y a la présomption d'innocence aussi et donc c'est tous ces éléments-là qui font que le dossier est complexe. En tout cas côté sport, côté STAPS, parce que le corps est engagé, parce qu'on a des lieux de stage, on a quand même bien pris conscience de l'enjeu et évidemment ça nous interroge, chacun dans nos pratiques quotidiennes pédagogiques. Donc il y a une évolution, je trouve, positive. On ne va pas assez loin peut-être, mais on avance malgré tout.

Le Président.- On vient de loin aussi, on a trop longtemps ignoré...
Laëtitia.

Mme Martinez.- Je remercie Clara Privé d'avoir évoqué ce sujet, pas simplement aux questions diverses mais en entame de ce conseil d'administration, je pense que c'est un sujet qui doit nous mobiliser les uns les autres de manière permanente, qui a sa place dans l'ordre du jour d'un CA, quelle que soit d'ailleurs la nature de l'établissement et pour ça, je vous en remercie. C'est un fléau qui touche beaucoup le monde de l'enseignement supérieur et on voit bien les difficultés de mise en place des process, comme dans beaucoup de grandes structures, d'identification et puis ensuite de prise en compte et de cheminement des démarches une fois que la parole est donnée, d'acceptation, de digestion et de process administratif ou judiciaire. C'est vraiment quelque chose de difficile, mais ça nécessite un changement de mentalité, ça nécessite aussi qu'on puisse en parler de manière extrêmement régulière. Peut-être simplement souligner que le conseil régional a mis en place, au sein de la région, un dispositif de signalement pour pouvoir gérer à l'intérieur de nos ressources humaines, les situations de harcèlement, de violences sexistes et sexuelles telles qu'elles sont. Et on voit bien les difficultés que ça peut représenter et on voit bien la nécessaire évaluation permanente. Maxence a évoqué tout à l'heure avec précision le dispositif, mais à titre personnel je serai preneuse d'une information sur comment ce dispositif existe, fonctionne au sein de l'université. Mais il y a vraiment un besoin d'évaluation permanente sur les dispositifs qui sont mis en œuvre parce qu'effectivement, c'est quelque chose d'assez nouveau dans leur réalité, les dispositifs, pas les violences

sexistes et sexuelles malheureusement. Et sur ce dernier sujet, juste simplement vous dire parce que ça fait partie des questions sur lesquelles on est pleinement engagé, que bien évidemment la région se tient à disposition pour tout échange, pour pouvoir avancer ensemble sur une question qui nous concerne toutes et tous.

Le Président.- Elsa.

Mme Lang-Ripert.- Merci de nous l'avoir rappelé, à nous, aux membres du CA et aux directeurs de composante. Dans le guide de rentrée de l'étudiant, est-ce que le dispositif est mentionné, est-ce qu'il y a des informations ? Peut-être que dans ce document-là qui est un document qu'on peut garder, alors ça ne suffit pas, mais est-ce que...

Le Président.- Il y a un petit QR code par page qui renvoie au dispositif, il faudrait vérifier, il me semble qu'il y a un renvoi. Maxence, peut-être ?

M. Roulliat.- Oui, il doit y avoir un renvoi mais chaque composante a son livret de rentrée et parfois par cycle ou par filière, ce qui fait que quand je parlais de communication, c'est là qu'on a un gros travail pour essayer d'identifier. Quand il y a des structures internes à l'UFR, je pense qu'il faut qu'on puisse en discuter. Je donne un exemple, à l'UFR des Sciences de santé, il y a une commission qui existe depuis 2018 qui s'était mise en place avec tout le milieu hospitalier dont vous savez qui est aussi largement source de violences sexistes et sexuelles. Et donc on a tout un processus qui a été harmonisé avec la direction générale du CHU pour faire en sorte qu'on ait tout un protocole bien défini en fonction du signalement et l'année dernière, ça a été l'occasion de lancer plusieurs enquêtes administratives et de mettre en protection des étudiants à plusieurs reprises, en fermant des terrains de stage pendant une certaine période, par le doyen de la composante. On sait qu'on a du travail, il faut qu'on monte aussi sur cette phase d'évaluation maintenant qu'on commence à la mettre en place, d'entendre tout ce qui peut se faire et c'est l'occasion pour travailler avec le service de santé universitaire. Et je précise qu'on a fait ce choix-là pour aussi avoir la possibilité d'assurer un suivi psychologique si le besoin est, à court, moyen ou plus long terme pour les étudiantes et les étudiants qui malheureusement sont concernés. Je rajoute aussi, je ne l'ai pas évoqué tout à l'heure, on commence à travailler avec le projet de maison des femmes qui se monte au niveau de Dijon, notamment par le service de médecine légale du CHU, avec lequel on échange, pour avoir aussi une structure extérieure en support si le besoin est, et pour tout l'accompagnement sur les différentes dimensions de prévention aussi, malheureusement. Quand y a des viols, il y a aussi une prévention de trithérapie, etc., et donc il y a toutes ces dimensions-là, mais il faut que maintenant on arrive à tout bien organiser et avoir ce lien avec toutes les composantes et notamment tous les directeurs de composante qui sont les premiers concernés pour tout ce qui est stage et mise en protection.

Mme Lang-Ripert.- Ça veut dire que tous les entrants, L1, M1 ne reçoivent pas forcément le livret d'accueil ? Les étudiants qui entrent à l'uB pourraient l'avoir en numérique sur leur boîte mail.

M. Roulliat.- Les L1 reçoivent un certain nombre d'informations avec le tutorat de rentrée.

Mme Lang-Ripert.- Parce qu'un livret numérique permettrait de diffuser à tous les L1 et les M1.

Mme Privé.- La question du livret est très intéressante. Le problème, c'est que le livret est souvent très épais et contient un très grand nombre d'informations, SSU, maison de l'étudiant, centre de solidarité, les contacts CROUS, etc.

Le Président.- Non Clara, c'est vraiment un petit livret extrêmement simple, il y a juste une ligne, un QR code et ça c'est très efficace.

Mme Privé.- Donc en effet, il n'est absolument pas distribué partout puisque je ne l'ai jamais vu.

Le Président.- Il est au PFVU, à l'entrée de la Maison de l'U et, en principe, il est à la disposition des étudiants qui visitent pour la première fois la Maison de l'U.

Mme Privé.- A titre personnel, je ne l'ai jamais vu dans mes différentes pérégrinations au sein de notre université. Je pense qu'il y a des universités sur lesquelles on pourrait prendre exemple. Là tout de suite en tête, j'ai Amiens, qui lors de ses tutorats de rentrée, a un temps de 15 minutes pendant les tutorats ou pendant la RPR en fonction de l'organisation de l'UFR, où quelqu'un vient faire un brief sur le process à suivre en cas de violence au sein de l'université et vers qui se tourner. Amiens fait aussi la même chose pour les étudiants en situation de handicap, c'est un autre sujet, mais je pense qu'une information spécifique peut être intéressante. Et vu que la rentrée a déjà commencé, je trouve l'idée de la fiche que vous proposez, Monsieur Thomas, très intéressante parce qu'elle est sur toutes les boîtes mails. Tout le monde l'a à disposition, tout le monde voit un mail avec un objet procédure violences sexistes et sexuelles à l'université de Bourgogne, tout le monde a la fiche, elle est accessible, on sait comment la retrouver. Il faut aussi se rappeler que quand on est victime, déjà, il y a parfois un temps avant de saisir qu'on est victime et deuxièmement, même si on saisit immédiatement qu'on est victime, en général, on est dans l'angoisse et dans la peur, et donc se réappuyer sur un document physique, un endroit rassurant qui est l'ENT de l'université de Bourgogne, qu'on consulte tous les jours, sur lequel on a l'information, c'est une aide supplémentaire pour les victimes de violences sexistes et sexuelles. Donc je pense que cette fiche, diffusée à grande et à large échelle, est plus qu'essentielle à mettre en place et qu'on serait déjà sur une base excessivement encourageante si on partait sur ce premier procédé.

Le Président.- Eh bien, on y va et merci de cette intervention. Juste pour clore, Laëtitia Martinez faisait état du dispositif régional, il existe aussi des choses au plan national, au ministère notamment de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et se pose, mais ça, c'est en second temps, là on parle de l'information, mais se pose également la question de l'articulation des procédures entre elles. Je vais donner un exemple très basique, très trivial. Je reçois un jour un mail du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche disant « Monsieur le Président, un étudiant de l'UFR santé, un étudiant ou une étudiante, nous a signalé une atteinte sexiste ou sexuelle sur votre site ». C'est tout ce que je reçois. Je demande si je peux avoir des informations plus précises. On me dit, « Non, c'est à vous de faire la police dans votre UFR », presque comme ça. Comment je fais ?

Je me suis adressé à l'UFR, j'ai posé la question, on n'a entendu parler de rien, qu'est-ce qu'on cherche ? Sachant que dans cette UFR il y a plusieurs filières, il y a 5300 étudiants, il y a des lieux très différents, il y a Nevers à distance, il y a Dijon, maintenant il va y avoir Auxerre. Donc on a besoin de mûrir aussi l'articulation parce que c'est pareil avec la justice qui elle, est tenue au secret de l'instruction et c'est normal. Il y a ce problème fondamental, à mon avis, d'articulation, de respect de la discrétion, de la confidentialité et de l'intimité des gens également, et en même temps il faut régler une situation, donc ce n'est pas simple. Ce n'est pas dans le sujet de l'information à proprement parler, c'est un peu en aval de ça, mais c'est une question que nous devons aussi aborder parce qu'on peut se trouver dans des situations complètement paradoxales. Vous avez des procédures qui mènent leur vie mais complètement en dehors de l'université et, au plan de l'université, alors même qu'on devrait être en capacité de déclencher des procédures disciplinaires, on est dans une cécité totale. Et c'est ce qui est arrivé dans l'exemple que j'ai, on n'a jamais trouvé qui que ce soit, ni plaignant, ni auteur. Donc il faut penser à ça aussi, mais ça c'est en aval, on fait déjà l'information, la prévention, et ensuite on réfléchit à l'articulation de tout ça.

Je remercie Clara. La deuxième question sera en question diverse. Donc nous pouvons passer au point numéro II sur le projet de statuts de l'EPE.

II) Projet de construction d'un EPE en Bourgogne-Franche-Comté – Projet de statuts

Le Président.- On ne va pas reprendre l'intégralité de ce qui a été dit la dernière fois. Quelques éléments, un rappel des grandes lignes de ce qu'on a présenté en juillet, un rappel sur la méthodologie. Je rappelle que quatre groupes de travail ont été constitués, un pour les statuts, un pour la formation, un pour la recherche, un pour la vie étudiante. Les travaux de ces groupes de travail ont donné lieu à des présentations aux instances de l'uB, ici, bien entendu, à la CFVU, à la CR, on les a présentés également aux directeurs de composante, aux directeurs de laboratoire, et lors du dernier conseil d'administration je vous ai fait une présentation du projet, on a eu un débat ensemble qui était extrêmement riche, vraiment très intéressant, à la fois sur le projet et puis sur les statuts, donc ce débat a eu lieu. Quelques suggestions ont été faites en séance et ces suggestions ont donné lieu à des ajouts, pour lesquels je vais passer la parole à Emmanuelle Pucéat qui va vous livrer les effets du débat que nous avons eu en juillet.

Par rapport au dernier CA, il y a une nouveauté que je tiens tout de même à vous annoncer, qui est, je crois, formidable, c'est que le CROUS BFC a demandé à devenir membre associé de l'EPE et ça, c'est une excellente nouvelle parce qu'il y a un schéma territorial de la vie étudiante qui relève des compétences du CROUS, l'établissement, lui aussi, doit avoir son schéma non pas territorial mais directeur, ce schéma directeur doit s'insérer dans le schéma territorial et donc ça facilitera infiniment les discussions à tel point que le projet que nous avons rédigé sur l'EPE, va être abondé dans le sens de l'intégration du CROUS dans l'EPE. Donc, je crois que c'est une bonne nouvelle. Autre bonne nouvelle, nous échangeons maintenant régulièrement avec les organismes nationaux de recherche qui s'associent au projet, pas seulement au projet mais aussi au fonctionnement de l'EPE puisque, là aussi, il y a des éléments qui seront livrés sur la présence dans les instances des organismes nationaux de recherche. Ce qui est voté aujourd'hui, qui vous a été transmis en amont de ce CA, c'est un texte qui est définitif aujourd'hui mais, en

réalité, il est provisoire parce qu'il va y avoir encore une navette avec l'État et l'État va saisir le Conseil d'État. Il y aura des ajustements techniques, mais ce qui est soumis à votre vote aujourd'hui a une économie générale qui ne sera pas bouleversée par ce dialogue avec l'État dans la simple mesure où l'État a déjà validé de manière informelle mais l'État nous a déjà donné le feu vert sur les statuts. Donc, maintenant le diable est dans les détails. Il faudra revenir techniquement devant le CA pour un vote cette fois-ci définitif sur la base d'un projet de décret pris en Conseil d'État.

En tout cas, on est vraiment dans un esprit très constructif avec les autres établissements et je vais passer la parole à Emmanuelle Pucéat pour qu'elle puisse vous donner les quelques éléments qui ont été intégrés aux statuts à la suite de notre débat du mois de juillet.

Mme Pucéat.- Merci Président. Donc vous avez reçu en amont la version des statuts sur laquelle nous avons échangé lors du dernier CA. Cette version est amendée avec les modifications décidées ensemble en séance et qui sont identifiées dans le document que vous avez reçu, en rouge. Pour en résumer très brièvement les principaux points puisque vous y avez eu accès déjà et avez pu vérifier ces différentes modifications, pour les balayer très rapidement, il y avait l'ajout de l'ESAAB qui manquait dans le préambule, il y a quelques ajustements de termes employés, alors par exemple page 4 dans la première mission de l'EPE, le remplacement du terme « entreprise », par « monde socio-économique », ou « région Bourgogne-Franche-Comté » plutôt que « territoire bourguignon-franc-comtois », etc. Donc ce sont des modifications que nous avons décidées. Il y a un commentaire à la fin de la page 4 qui est resté, mais ça c'est une erreur de manipulation puisqu'on avait convenu de retenir le terme « responsabilité sociétale et environnementale », donc c'est bien ce qui apparaît dans le texte. Il y a quelques suppressions de répétitions qu'on avait identifiées, quelques ajouts comme par exemple dans l'article 14 sur la charte des valeurs de l'EPE, sur l'importance du collectif et de la coopération. Au niveau de l'article 23, a bien été ajoutée la mention du fait que le président doit être un personnel de l'EPE. Nous avons aussi décidé de remplacer « le président de la COMUE » dans les différents conseils, par « un représentant d'un autre regroupement d'établissements d'ESR de la région BFC non membres de l'EPE, est invité permanent sans voix délibérative ». Donc ça apparaît. Et puis, conformément à nos échanges, à la commission de la recherche, il est bien fait mention de « deux représentants des ONR parmi le CNRS, INRAE, INSERM et le CEA » plutôt que « un représentant du CEA et un autre pour les trois autres ONR restantes ». Donc c'était les modifications principales que nous avons décidées en juillet dernier et j'ai détecté deux coquilles restantes qui ne sont pas encore corrigées dans la version que vous avez reçue et donc je vous propose de le faire ici en séance. Dans le préambule, il s'agit de remplacer Burgundy school of business par ESC Dijon-Bourgogne qui est maintenant leur appellation, et également le Centre des études supérieures industrielles par CESI école d'ingénieurs, qui est aussi leur nom. Et enfin, il y a aussi une modification supplémentaire dans les statuts que vous avez reçus, elle apparaît déjà, simplement nous n'en avons pas discuté en juillet dernier. Au CA, étaient déjà invités avec voix consultative les directeurs des établissements-composantes, des écoles-composantes et des établissements associés. Mais à la CR et CFVU ne figuraient que les chefs d'établissement associés comme invités. Donc pour que ce soit homogène entre les trois conseils statutaires, nous avons ajouté dans le document les chefs d'établissements-composantes

également comme invités à la CR et la CFVU, comme les établissements associés, si vous en êtes d'accord, à moins qu'il y ait une objection de votre part. C'était déjà le cas au CA, ça permet d'être homogène avec la CR et la CFVU. Voilà pour ces modifications si je les résume brièvement. Après, vous les avez toutes dans le détail et vous les avez reçues en amont.

Le Président.- Merci Emmanuelle pour ces éléments techniques qui étaient le fruit du débat qu'on a eu la dernière fois. Y-a-t-il des remarques complémentaires, y a-t-il des choses à ajouter ? Non.

M. Didier.- J'en profite parce que c'est un point qui peut être facilement modifié, il faudrait remplacer le recteur d'académie par le recteur de région académique.

Le Président.- Voilà typiquement le genre de choses qu'il faut border, très clairement.

Clara.

Mme Privé.- Je vais être rapide, ça va juste être une explication de vote puisque si j'ai bien compris, on vote une première fois aujourd'hui. De notre côté, on partira sur une abstention mais ma prise de parole est très importante parce que l'abstention n'est pas due à l'université de Bourgogne et à l'ensemble des établissements, ni à la manière dont les choses ont été menées, mais plutôt à une vision un peu plus nationale, quel projet le gouvernement a derrière les EPE sur la question de la carte universitaire, sur la question de la différenciation et de la mise en compétition des universités françaises et des chercheurs et des chercheuses ? C'est plutôt sur la forme et le concept de l'EPE qu'on a du mal, donc nous nous abstiendrons sur ces statuts, mais je tiens à souligner la qualité des débats, la qualité des échanges, la qualité de la vie démocratique qui a été celle de notre université et des écoles tout au long de la création du processus d'EPE. Et rappeler, évidemment, qu'en tant qu'organisation étudiante, même si on a des réserves vis-à-vis du format de l'EPE tel qu'il a été créé par le gouvernement, on prendra pleinement part à la vie de cet EPE et finalement, on se félicite de certains points, notamment au niveau de la santé étudiante, on va avoir des étudiants d'écoles qui avant étaient en dehors du processus du service de santé, qui vont pouvoir être touchés par ces services de santé. Mais il reste la question sur la forme de l'EPE qui est une forme temporaire, donc la question de l'après et la question de la vision de l'enseignement supérieur par notre ministère. Je vous remercie.

Le Président.- Merci.

Stéphanie Dauphin-Benoist.

Mme Dauphin-Benoist.- Une question et puis ensuite je voudrais aussi faire une explication de vote. Ma question c'est par rapport à ce que vous venez de dire, l'information que vous avez donnée tout à l'heure sur la participation du CROUS BFC à l'EPE. Je m'interroge sur le fait qu'il puisse éventuellement être aussi membre associé de l'autre EPE, est-ce que ça c'est possible ?

Le Président.- Oui, tout à fait.

Mme Dauphin-Benoist.- Oui, ça me paraît logique. Et donc sur l'explication de vote du SGEN-CFDT dont je porte deux voix aujourd'hui, je pense que c'est une surprise pour personne, un an après la décision brutale de l'uB de sortir de la COMUE UBFC, nous sommes toujours assez sceptiques face aux évolutions de la politique de site pour des raisons que je vais énumérer ici mais que j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer soit à l'oral, soit lors d'un communiqué qu'on a publié en janvier. D'abord, l'EPE dont la création est en cours, ne répond à aucune demande du ministère ni de la région et à cette heure, nous n'avons pas de garantie que le projet sera réellement soutenu par ces deux instances. L'EPE agrège comme membres au sens strict, agrège à l'uB trois écoles de très petite taille qui apportent au nouvel établissement quelques dizaines d'enseignants et environ 400 étudiants. Je parle pour les membres inscrits, soit l'équivalent d'une petite UFR ou d'une petite école, donc on comprend bien l'intérêt qu'il y a pour ces écoles à intégrer l'uB, mais l'inverse nous paraît moins évident. Ensuite, les chiffres qui sont avancés dans la presse depuis décembre dernier et encore en août, nous semblent largement grossis. Donc on parle de 39 000 ou 40 000 étudiants au sein de l'EPE mais en fait les trois écoles qui sont vraiment membres vont apporter à peu près 450 ou 500 étudiants et finalement les 3 500 étudiants supplémentaires proviennent des établissements associés et ne représentent en fait que 10% des effectifs de l'uB. Donc le gain pour nous est mineur. En nombre de personnels, j'ai relu l'article qui est paru dans le Bien Public le 1^{er} août où figure un nombre de 13 000 personnels de l'EPE. Et là, je dois dire que je ne vois pas du tout à quoi ça peut correspondre étant donné qu'on est 3 000 à l'uB. Donc je voudrais savoir d'où viennent les 10 000 autres ?

Le Président.- Le CHU pour 8 500 et le reste réparti dans les différents établissements mais c'est le CHU qui fait beaucoup, de même que le 1,150 milliard d'euros si ça fait partie de vos interrogations, il y a entre 650 et 700 millions d'euros...

Mme Dauphin-Benoist.- C'est le budget global du CHU qui ne va pas être entièrement...

Le Président.- Mais ce qui est indiqué dans les documents, c'est le budget global cumulé de chaque établissement participant.

Mme Dauphin-Benoist.- Mais est-ce que l'EPE va profiter de ce budget global ? Comme les 13 000 personnels du CHU ne vont pas être impliqués quotidiennement dans...

Le Président.- Si vous espérez une augmentation de salaire avec le budget de l'hôpital, ça va être très difficile, je pense. L'idée c'est de rendre compte du périmètre de l'EPE, c'est comme ça que ça a été présenté. Ce périmètre intègre effectivement l'ensemble des budgets. Il intègre effectivement l'ensemble des personnels, sachant que sur la formation, la recherche et la vie étudiante, des établissements comme le CHU et le CGFL n'interviennent pas sur tous les champs, en revanche on peut estimer que la vie étudiante intéresse quand même le CHU et le CGFL puisqu'il y a bon nombre d'étudiants qui y réalisent leur stage et que 10% à peu près de leur budget est dédié à la recherche. Ce qui n'est pas une mince affaire et que j'exclus de ces 10%, 350 à 400 praticiens hospitaliers qui travaillent à la

recherche dans les laboratoires du CHU et du CGFL donc il y a un impact réel et une réalité certaine à tenir compte du budget global de ces partenaires, même si CHU et CGFL ne sont pas des établissements d'enseignement supérieur, mais en revanche, ils font de la recherche, ils accueillent des étudiants et ils participent directement aux missions de l'EPE.

Mme Dauphin-Benoist.- Oui, mais quand on donne les chiffres, ça serait quand même plus exact de ne prendre que les 10% qui vont être dévolus à l'enseignement et à la recherche.

Le Président.- Si on annonce un budget cumulé global, je crois qu'on ne trompe personne. Après chacun comprend ce qu'il veut.

Mme Dauphin-Benoist.- Tout à fait. Ensuite, on ne cite jamais le nombre de laboratoires de recherche qui seraient gagnés avec l'EPE par rapport à ce que l'uB compte déjà en labo de recherche. Ensuite, concernant les partenaires, donc les relations scientifiques et de formation envisagées sont certes intéressantes, mais elles auraient sans doute été possibles dans le cadre de conventions simples, sans EPE. Et le projet scientifique autour des arts et de la santé, qui est certes passionnant ne mobilisera sans doute pas l'ensemble de la communauté universitaire. Enfin, un point aussi qu'on voudrait souligner, c'est le refus de deux gros établissements bourguignons d'entrer dans l'EPE, donc l'Institut Agro Dijon et l'antenne de l'ENSAM à Cluny et leur préférence pour l'EPE issu d'UBFC jette une ombre au tableau et laisse supposer que la force scientifique du projet est plutôt du côté du projet de l'autre EPE, celui qui est issu de la COMUE. Ensuite, on a beaucoup critiqué l'absence de sentiment d'appartenance de la communauté universitaire à la COMUE UBFC, mais je ne sais pas si ce sentiment d'appartenance sera plus fort maintenant avec l'EPE, je souhaite me tromper, j'espère avoir tort et qu'on aura quelque chose qui tiendra la route au final. Mais je regrette, je ne suis pas la seule, au SGEN CFDT on regrette qu'il n'y ait pas eu de congrès ou de moment où on aurait pu avoir une discussion qui rassemble tous les personnels de l'uB pour échanger et puis pour réfléchir à un projet qui serait véritablement rassembleur. On a l'impression que tout ce qui s'est passé depuis un an, s'est fait dans l'indifférence générale. Quand on en parle avec les collègues, ça leur est bien égal de savoir à quel regroupement l'uB va appartenir. Et le dernier point que je regrette, c'est qu'à l'heure actuelle on vote sur les statuts, sans savoir en fait quelle va être la nature des relations institutionnelles entre les deux EPE. Et ça, c'est encore un point qui devrait être clarifié le plus rapidement possible pour savoir où on se situe, nous en tant qu'EPE, ou en tant qu'uB par rapport à l'EPE de Franche-Comté, pour être sûr qu'il y aura bien un rapport d'égalité entre les deux. Il me semble qu'on n'a pas encore toutes les données pour être certain qu'on prend vraiment la bonne décision. Je vous remercie.

Le Président.- La lecture des faits que vous faites, elle vous appartient, elle me paraît totalement erronée. D'abord sur la démarche démocratique, je crois que les propos des uns et des autres ont dit le contraire. Donc, je m'en étonne, ce n'est pas parce que vous ne vous êtes pas associée à titre personnel à ces discussions qu'il faut élargir le propos à l'ensemble de la communauté. Ça me paraît extrêmement biaisé, extrêmement malhonnête.

Mme Dauphin-Benoist.- Je n'ai pas dit ça. Je n'accepte pas qu'on m'accuse d'être malhonnête, je suis désolée...

Le Président.- Juste une seconde parce que Denis Hameau doit nous quitter. Denis, je te passe la parole.

M. Hameau.- D'abord, je me félicite qu'on arrive à ce stade, qu'on vote les statuts. Je souligne l'immense travail qui a été fait en peu de temps, je voudrais qu'on soit tous conscient de ça. La deuxième chose c'est que Dijon métropole est pour. Toutes ces questions sont légitimes, les incertitudes existent, mais si on attend d'être certain de tout, on ne fait pas grand-chose. Donc il faut avancer, créer une dynamique, c'est, je crois, ce qui est en œuvre là, la plus coopérative possible. Je crois aussi que c'est le sens du travail qui a été réalisé et je trouve que c'est remarquable et en plus très innovant parce qu'on est allé au-delà de la politique de site qui existait avant et donc je pense que c'est plutôt encourageant pour l'avenir et moi je m'associe vraiment à ce travail et j'espère que la COMUE expérimentale via l'EPE trouvera aussi son propre dynamisme et ensuite, évidemment, viendra le moment où les conventions pourront se caler, mais il faut déjà que eux, ils construisent ce qu'ils ont à construire. Nous on avance, j'en suis très content et qu'ils nous rejoignent, ce sera très bien. Il n'y a pas de souci, on pourra à nouveau avoir une politique régionale très ambitieuse.

Je vous laisse parce que je suis à Paris et là je dois faire une interview pour On Dijon. On Dijon, si j'avais attendu d'être certain, on n'aurait jamais rien fait et la filière numérique et la métropole de Dijon ne seraient pas à la pointe et pionnières sur le sujet des villes intelligentes et la décarbonation, en lien avec le climat et des usages autour des données. Des fois, il faut être ambitieux, il faut y aller. Merci.

Le Président.- Merci Denis. Y a-t-il d'autres interventions. Laëtitia.

Mme Martinez.- Une intervention qui s'inscrit dans la droite ligne de celle qui a été la mienne lors du précédent conseil d'administration, celui de juillet ou le projet nous a été présenté. On n'avait pas le verbatim du dernier CA dans la convocation d'aujourd'hui, je pense qu'on aura le projet qui nous sera transmis prochainement, ce qui a été présenté, dans une perspective de cohérence globale. L'attention qui est la nôtre est celle qui est portée à la structuration à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté. Et c'est vrai qu'il manque les liens qui seront ceux qui permettront la structuration à long terme. Donc en termes d'explication de vote, c'est plutôt une abstention d'attente qui est celle de la région pour ce positionnement. Il y a un rendez-vous, une échéance très prochaine, celle du 2 octobre que tout le monde attend très fortement et qui repose aussi sur les échanges entre les différents établissements. Effectivement, je comprends les sujets de dénomination entre EPE/COMUE/EPE, mais qui sera l'établissement porteur si j'ai bien tout en tête de la politique de site à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté. Donc, la région, son attente, elle est véritablement sur cette structuration à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté. Comment on renforce, comment on crée ces synergies sur le territoire régional ?

Le Président.- Je peux déjà apporter des réponses puisque nous avons d'ores et déjà conventionné pour la co-accréditation des écoles doctorales, nous avons également convenu avec l'administrateur provisoire que l'ensemble des graduate schools seraient reconduites avec des programmes gradués communs qui

donneront lieu à financement par les PIA après le 2 octobre, dès lors que nous aurons rendu nos trajectoires respectives. Il existe par ailleurs des conventions qui n'ont jamais été dénoncées, qui sont poursuivies et qui permettent à plusieurs établissements de Bourgogne et de Franche-Comté d'être tutelles de laboratoires communs des UMR, THEMA, CREGO, ICB, CIAD, etc. Ce qui m'étonne un petit peu dans les propos qui sont tenus par certains, c'est qu'on continue à nous opposer à Besançon. Il n'est pas question de rentrer dans cette politique qui consiste à opposer les deux territoires. Il y a deux projets d'établissements publics expérimentaux qui voient le jour aujourd'hui et il y a réitération permanente des deux parties de poursuivre ce qui fonctionne entre elles. Il n'y a jamais eu aucune ambiguïté de ce point de vue-là dans leur positionnement, ni dans celui de l'université de Bourgogne et nous avons toujours continué à travailler ensemble. Ce qui est venu perturber un peu ce jeu, c'est la réaction du SGPI très clairement qui souhaitait nous forcer à rester dans une COMUE en Bourgogne-Franche-Comté, alors même que toutes les COMUE en France sont en train de disparaître, toutes sans exception, elles sont toutes vouées à disparaître et c'est la volonté de la ministre et c'est la volonté de l'État, parce que c'est un modèle qui n'a jamais fonctionné et qui n'a pas abouti à ce pourquoi il avait été conçu initialement. L'État ne veut plus que des EPE et il veut que chaque établissement se retrouve dans des regroupements. Donc je réponds à plusieurs interrogations en même temps. Nous sommes en plein droit de ce que souhaite l'État pour ses territoires. Et la ministre elle-même, avant les vacances estivales, nous a dit, « voilà, nous vous proposons deux établissements publics expérimentaux ». Donc, dans la politique de l'État, c'est acté, ça peut rassurer certains qui s'interrogent sur l'avenir. Et évidemment, nous aurons à terme deux grands établissements. Ça aussi ça répond à certaines interrogations, qui travailleront ensemble. Je lui dis « Madame la Ministre, chère Sylvie, c'est parfait, c'est exactement ce que nous souhaitons ». Ça sera dans le verbatim, ça sera écrit et évidemment vous pourrez me l'opposer si jamais les actes qui sont les miens à l'avenir ne correspondent pas à ce que je viens de décrire. Et vous pourrez m'en faire procès.

Mme Martinez.- Monsieur le Président, vos propos m'amènent une question complémentaire, est-ce que les conventions que vous évoquez, parce que vous le savez, vous ne découvrez pas l'intérêt qui est le nôtre sur cette dimension de structuration à l'échelle du territoire régional, seront présentées au prochain conseil d'administration ?

Le Président.- Mais ces conventions existent, elles ont déjà été signées par le conseil d'administration pour la plupart, et toutes celles qui concernent les UMR n'ont pas été dénoncées, elles se poursuivent. En ce qui concerne les accords de consortium qui portent sur les PIA, personne ne veut les dénoncer. Ensuite, en ce qui concerne la future structuration du site et les liens entre les deux futurs EPE, à supposer qu'ils existent et l'incertitude n'est peut-être pas tellement de notre côté, ce qui va être rendu pour le 2 octobre doit être encore discuté, nous nous voyons le 16 septembre pour envisager les différents éléments. Globalement, il y a un accord de principe, il sera écrit, adressé au ministère et une fois que le ministère aura validé ce sur quoi nous serons tombés d'accord, il y aura une présentation, évidemment, au conseil d'administration, c'est une évidence.

Je ne crois pas avoir, dans la politique que nous avons menée depuis 4 ans bientôt, cultivé le secret sur quelques affaires que ce soit, au contraire la

transparence a toujours été un viatique de fonctionnement dans la gouvernance de cette équipe.

Mme Martinez.- Les attentes de la région sont, et vous le savez, sur cette dimension de structuration à l'échelle régionale qui constitue la priorité du mandat de la Bourgogne-Franche-Comté auquel nous travaillons. Et ce que j'évoquais tout à l'heure ne s'exprime pas tant sur le contenu de ces statuts dans lesquels chacun trouve sa place, mais vraiment dans cette attente d'avoir le projet dans sa globalité avec l'ensemble des établissements et leurs liens.

Le Président.- Sauf que cette globalité ne se conçoit pas sans l'EPE de Dijon. Et je remarque et je souligne que le conseil régional, ici, ne l'encourage pas.

Mme Martinez.- C'est votre interprétation.

Le Président.- Virginie.

Mme Kilani.- Ma collègue Peggy Cénac avait expliqué au CA de juillet notre position sur ce vote donc vous la connaissez. Effectivement, vous le savez, ce n'est pas du tout l'échange qui a été fait qui était plutôt très favorable, ça, c'était très bien. Ce n'est pas le fait, on le sait que les COMUE disparaissent, que les EPE doivent être créés, que c'est l'État qui le demande, mais nous, cette forme d'EPE elle nous fait peur parce que, comme vous le dites, dans trois ans, s'il y a deux EPE, on ne sait pas vraiment ce qui va se passer et c'est la forme de l'EPE qui nous pousse vraiment à nous abstenir sur ces statuts aujourd'hui.

Le Président.- Pour votre information, les deux EPE qui sont sortis de l'expérimentation et qui seront définitivement validés comme grands établissements ont conservé la forme qui était la leur pendant l'expérimentation. C'est Paris Saclay et Université Nice Côte d'Azur. En réalité, ce que vous avez sous les yeux, si ça fonctionne, et je ne vois pas pourquoi ça ne fonctionnerait pas, sera ce qui sera définitif, vous avez à peu près le contenu de ce qu'il sera.

Clara, Louis et Maxence.

Mme Privé.- Je vais aller très vite sur la question de la structuration régionale. Il faut aussi se rappeler quel était l'état de la COMUE et l'état de l'enseignement supérieur au niveau régional, dans un premier temps lors de la démission du président Nicolas Chaillet et dans un deuxième temps lorsque nous avons reçu la terrible nouvelle de la fin de l'ISITE, il y a maintenant un peu plus d'un an. On part de très loin et je pense que l'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté a besoin d'un temps de séparation de projets entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Je dis entre la Bourgogne et la Franche-Comté, de manière très grossière parce qu'on sait pertinemment qu'il y a... par exemple Agrosup qui était pris en exemple, Cluny etc. Mais je pense qu'il y a un temps où chacun et chacune doit revenir aussi à soi, re-réfléchir à un projet d'établissement cohérent sur le long terme et que nous sommes sur une période de transition vers évidemment peut-être quelque chose qui sera plus grand, qui reviendra à l'échelle régionale. Mais je pense que là on a des établissements, des écoles... Il ne faut pas oublier aussi que sur le territoire, les écoles poussent comme des champignons, ESEO, ESTP, pour ne citer qu'elles, et donc on a besoin de ce temps de restructuration de l'enseignement supérieur, à une

échelle plus petite. En tout cas, moi, c'est la manière dont j'analyse les choses depuis mon premier conseil d'administration d'UBFC qui est celui de la démission de Nicolas Chaillet. Et en fait je pense que, que ce soit la Franche-Comté ou que ce soit la Bourgogne, on avance dans le bon sens, c'est-à-dire revenir à nos essentiels, revenir à des plus petites échelles pour mieux rebondir. Et on remarque ça aussi, par exemple avec la collaboration du CROUS qui va revenir sur à la fois l'EPE de Bourgogne et probablement aussi l'EPE de Franche-Comté, qui va retravailler à une échelle un petit peu plus locale, qui s'était perdu depuis la fusion. Ça va aussi être un temps pour toutes et tous pour se refocaliser sur nos sites territoriaux. Il y a une politique qui est développée par la gouvernance actuelle de l'université qui est à souligner parce qu'elle n'avait pas été mise en place depuis très longtemps de manière aussi ambitieuse sur les sites territoriaux. Et ça s'est vu lors des vœux pour cette année 2023 où, pour la première fois, je le rappelle, les sites territoriaux ont pu prendre la parole en public. Donc en fait, je pense qu'on a besoin d'une redynamisation, d'un regard nouveau sur la manière dont l'enseignement supérieur et la recherche s'organisent en Bourgogne et en Franche-Comté, sans pour autant tout casser, comme vous le disiez, Monsieur Thomas, on garde les UMR, on garde les consortiums, on garde les coordinations de recherche. Donc je pense que c'est surtout un retour à retrouver chacun et chacune sa propre identité pour mieux rebondir sur un projet collectif de grande ampleur d'ici 5 à 10 ans, parce qu'on va pas se mentir, dans un enseignement supérieur à l'échelle nationale qui devient de plus en plus compétitif et de plus en plus compliqué, voire même international, ce qui est loin de me plaire, mais malheureusement je ne suis pas ministre, on est obligé d'en arriver à ce type de processus et ça va nous permettre aussi... Je pense par exemple que ces deux EPE par rapport au CROUS et je finirai là-dessus, de revenir à de l'aide locale des étudiants et que finalement c'est un rebond pour nos territoires et l'enseignement supérieur sur notre territoire qui est encouragé.

M. Bichebois-Delhief.- Ça ne va pas être une justification de vote, je vais totalement changer de sujet, c'est plutôt une demande encore une fois sur la méthode et je tiens à la méthode, c'est important. Je pense que du côté de la communauté étudiante, un temps pour présenter l'EPE à toutes les personnes intéressées... Faire venir 35 000 étudiants dans une salle, ça va être vite compliqué et tous les étudiants ne seraient pas intéressés, mais au moins de pouvoir présenter l'EPE, ses missions, ce que ça va changer aussi au quotidien pour les étudiants et les étudiantes, ça serait intéressant. La balle est dans votre camp, mais on parlait de sentiment d'appartenance, le choix du nom, de l'identité visuelle graphique, elle est importante, donc pourquoi pas faire choisir tout ça par la communauté universitaire ? C'est des propositions que je fais, la balle est dans votre camp.

Le Président.- Et je la prends au bond. Il y a déjà une présentation partielle qui a été diffusée à l'ensemble de la communauté et qui se trouve sur le site de l'université de Bourgogne. Il y a deux capsules vidéo d'une minute trente à deux minutes qui expliquent aussi ce qu'est l'EPE, qui sont en cours de conception et qui seront bientôt publiées. Ce matin, on a rencontré les directeurs de composante et de laboratoire qui ont demandé à ce qu'on leur transmette effectivement un support visuel que j'avais utilisé. Donc ça va être fait dans la journée. Et puis ensuite il y aura effectivement, à destination des étudiants et j'en chargerai le vice-président délégué aux étudiants, une présentation aux étudiants, un débat, des explications, mais je crois que cette demande est absolument légitime. Je rappellerai quand même que la

méthode de travail a associé absolument tous les élus de l'ensemble des instances de l'université de Bourgogne qui ont voulu y participer, ça a été ouvert. Le processus est donc largement démocratique, alors effectivement associer 3 000 personnes et 35 000 étudiants en même temps, ça paraît totalement impossible. En réalité, la démocratie directe n'existe pas, elle se fait par représentation et de ce point de vue-là la méthode retenue est belle et bien démocratique, maintenant il faut aussi élargir la diffusion.

Mme Dauphin-Benoist.- Tout à l'heure, vous avez un peu dévoyé mon propos. Je n'ai jamais dit que ce n'était pas démocratique. J'ai dit que ça serait bien... Je fais la même remarque que Louis, mais Louis, on lui dit que c'est bien ce qu'il dit alors que moi ce n'est pas bien. Je dis que ça aurait été bien d'informer plus directement la communauté universitaire, de faire des réunions d'information...

Le Président.- Écoutez, regardez vos mails, regardez le site Internet.

Mme Dauphin-Benoist.- Oui, mais ce n'est pas des échanges, on n'échange pas par mail ou par capsule vidéo, ce n'est pas ça.

Le Président.- Mais ces échanges, nous avons pu les faire dans toutes les instances représentatives de l'établissement. Vous êtes élue par une base, cette base, vous pouvez aussi discuter avec elle. Vous-même, tout à l'heure, vous avez dit dans vos propos que vous relatiez des propos que vous avez entendus, très bien, on les entend mais vous pouvez aussi relater les réponses qui vous sont faites. Je crois que quand on est élu, on a aussi une responsabilité qui est celle de relayer le fonctionnement démocratique de l'institution qui rassemble près de 40 000 personnes. Chacun prend sa part sur cette communication. En outre, j'ai été interrogé, parfois directement par les collègues, par des étudiants, etc., j'y ai toujours répondu.

M. Roulliat.- Je voulais revenir sur deux, trois points qui ont été évoqués et notamment sur les communications qui ont été faites par la presse relayant effectivement la totalité du budget, comprenant la totalité du budget du CHU. Je voulais dire qu'en tout cas, pour être étudiant en médecine, on est très nombreux, je crois qu'on est pas loin de 2 000 étudiants en permanence dans les murs du CHU à être formés par les hospitalo-universitaires appartenant à l'université, mais aussi par tous les autres, par les infirmières et les aides-soignantes, par les PH, par tous les autres acteurs du CHU et donc effectivement, alors c'est indirect, c'est sûr, mais il y a une portée qui je pense est intéressante, importante et qui joue aussi pour beaucoup de nos étudiants. Je parle des étudiants en médecine mais je ne parle même pas de toutes les autres filières de santé, les étudiants infirmiers, etc., qui sont aussi en convention avec l'université pour un certain nombre de choses, et notamment sur la dimension de la vie étudiante dont j'ai été l'animateur du groupe de travail. La création de cet EPE, c'est sûr, va apporter beaucoup à ces écoles-là, mais on va aussi gagner et dans le projet qu'on a construit, j'espère que ça va ressortir parce qu'il y a beaucoup de choses sur lesquelles on va gagner. Des exemples très concrets, le fait de pouvoir organiser des tournois sportifs inter-écoles et qui ne seront pas forcément portés par l'uB. C'est des exemples très concrets de choses qui vont nous associer. Je prends un petit exemple, certes, mais c'est tout un tas de projets qui vont découler au niveau de la vie associative et au niveau de beaucoup

d'autres choses. Ensuite on a évoqué l'Institut Agro et je voulais aussi faire remarquer que je suis parfaitement déçu de cette décision parce que sur la vie étudiante notamment, je trouve que ça va avoir un impact qui ne va pas être profitable pour leurs étudiants, mais tel est le cas. Et concernant la structuration régionale, je partage une déception parce qu'ayant été administrateur de la COMUE pendant un peu plus de deux ans, je trouve qu'avec cet EPE, on a, à notre échelle, donc purement étudiant de l'uB, plus de vision d'avenir qu'on en avait avec la COMUE. Je donne l'exemple d'ESEO, ESTP, qui sont sur le même campus que nous, on n'avait pas l'occasion de travailler avec eux, on n'avait pas le cadre qui nous permettait de travailler avec eux parce que la COMUE, on était arrivé à une structuration trop rigide à bien des égards et sur cet exemple-là, je pense que c'était parfaitement présent et sur la dimension notamment de la vie étudiante, même si étudiant ce n'est pas que ça, c'est aussi la formation et un petit peu aussi la recherche, je trouve qu'une structuration unique à l'échelle BFC n'a pas forcément de sens. Des liens bien entendu, de la coordination, du partage de ce qui se fait effectivement, mais à mon sens, c'est avant tout dans le campus et à l'échelle de l'université, chaque campus a sa propre vie étudiante. Et pour la suivre, je la vois tous les jours qui se développe de manière très différente, avec des projets qui émergent d'un côté, qui ne marcheraient pas de l'autre. Par exemple, nos campus territoriaux sont beaucoup plus forts que le campus dijonnais pour faire une vie étudiante de proximité parce qu'ils sont beaucoup moins nombreux, c'est beaucoup plus simple. Et quand on voit par exemple le personnel du CROUS qui est à Nevers et qui a ce lien en direct avec les associations très régulièrement ou ce que la CUCM fait avec les associations aussi sur des réunions, des petits-déjeuners, les vendredis, etc., c'est des choses qu'on ne pourra pas faire à Dijon. Avec 110 associations étudiantes, je serai incapable de faire ça et je trouve que c'est très riche. Alors effectivement, il faut qu'on partage et on l'a déjà fait avec l'UFC sur plein de choses, on partage sur des process, par exemple l'utilisation du FSDIE, j'en parlais avec la gouvernance de l'UFC pour partager des expériences qu'ils ont mis en place et c'est extrêmement intéressant. Et c'est vrai que je trouve dommage de dire que du fait qu'il y a une volonté de structuration unique à l'échelle BFC, on se retrouve à pas forcément pouvoir avancer sur deux projets, même si c'est deux projets distincts. Et encore une fois, en santé, on le voit très souvent, toutes les équipes travaillent ensemble, les étudiants en médecine aussi, on travaille avec les autres étudiants, même pour des questions de représentation. Tout ça pour dire que l'EPE me paraît donner beaucoup plus de vision que ce que la COMUE nous en donnait. Et d'autant plus depuis la perte de l'ISITE, effectivement, qui je trouve, a été une fracture quand même non négligeable.

Mme Martinez.- Je voulais juste simplement rebondir parce que les propos tenus par le vice-président à la vie étudiante sont intéressants. Les spécificités de la recherche ne seraient pas forcément les mêmes en Bourgogne, si je caricature vite, et en Franche-Comté. Ce n'est pas tout à fait mon analyse, mais elle ne vous surprendra pas puisque ce n'est pas ce que nous portons. Sur la vie étudiante, en tant que représentant étudiant, vous êtes particulièrement sensible à cette question-là, et en ayant conscience de la nécessaire proximité parce qu'il y a une dimension humaine dans l'accompagnement des étudiantes et des étudiants, ce qui est bien porté sur l'ensemble des sites territoriaux, ce dont je peux être témoin, y compris en tant qu'élue locale. Sur la structuration de la recherche, le regard qui est le mien est différent. Il est convaincu que nos forces de recherche à l'échelle du territoire

Bourgogne-Franche-Comté, avec des spécificités qui sont propres à la Bourgogne-Franche-Comté peuvent être mutualisées. D'ailleurs, le travail de terrain, le travail interlaboratoires, ce qui est aujourd'hui permis par les graduate schools et aussi par le règlement d'intervention tel qu'il a été rédigé par la région, vise à favoriser ces relations interlaboratoires et on a vraiment une excellence de la recherche à travailler et à construire ensemble. Et j'en suis vraiment convaincue. Et l'attention qui est portée, celle de la région, est sur cette dimension-là parce que les objectifs in fine, il n'y a pas une personne ici qui ne les partage pas. La réussite collective et individuelle des établissements, des parcours, etc., est bien évidemment quelque chose qui est extrêmement partagé par l'ensemble des actrices et des acteurs de l'enseignement supérieur, quel que soit notre positionnement. Peut-être que nos regards sur les moyens d'y parvenir ne sont pas tout à fait les mêmes, mais je suis convaincue qu'il n'y a pas un iota de différence sur notre volonté de voir réussir l'ensemble de nos établissements, ensemble et dans leur propre parcours.

Le Président.- Eh bien, c'est en votant pour le projet que vous appuierez ce beau projet de réussite au profit des étudiants. Je ne vois pas d'autre alternative au regard des propos que vous tenez.

Lionel.

M. Crognier.- J'ai l'impression qu'on est passé de quelque chose d'un peu artificiel, alors je ne dirais pas d'une coquille vide, parce que ce serait excessif, à quelque chose qui a un gros potentiel. Moi je trouve que le travail, je n'y ai pas participé donc je peux le dire, vu de ma fenêtre je le trouve remarquable parce que ça me paraît avoir du sens entre le niveau qui est le nôtre déjà, le niveau de nos partenaires les plus classiques au départ, jusqu'à Forthem et qui prend sens. Et je pense que c'est un niveau qui est concret, qui a du sens et qui est à notre échelle. Alors évidemment, il y a besoin de pédagogie, il y a besoin de donner du sens, il y a besoin d'explications. Et puis je pense que la communauté, en tout cas localement, sera embarquée assez facilement. Ce matin, tu y faisais référence, il n'y a pas l'ombre d'une critique sur les directeurs de composante et les directeurs de laboratoire ou presque. C'est le signe que, je pense, on va s'y retrouver. Il y a peut-être des accords à trouver sur des terminologies, du sens, et sur les diapos que vous avez présentées en juin, rien n'était caché puisque le projet était déjà préparé. En tout cas, en termes d'affichage, il y a un gros potentiel pour travailler et puis le travail avec les collègues de Besançon il continue à se faire de toute façon, mais pas si on nous l'impose par le haut avec des éléments qui sont descendants et qui sont des sortes de cases pour répondre à des projets nationaux dans lesquelles on ne rentrera pas et on ne rentre pas. Et je pense que les collègues de Besançon doivent ressentir la libération de ce carcan aussi. Je le dis d'expérience, parce que quand on s'est imposé à nous-mêmes d'avoir un partenariat pour avoir un contrat sur les formations avec nos collègues de Besançon, on a explosé en vol. Et ça a été une libération de dire, on ne travaille plus ensemble et pourtant de nombreux thésards de nos laboratoires sont recrutés comme enseignants à l'UFR STAPS de Besançon et le travail perdure plus que jamais. Je pense qu'il y a simplement un petit travail pédagogique mais que c'est très remarquable, et je voulais le souligner.

Le Président.- Merci Lionel. Oui alors Pascal, Elsa.

Mme Lang-Ripert.- Je voulais remercier la gouvernance de nous avoir associé dans ces groupes de travail. Je n'ai pas pu participer autant que je le souhaitais aux différents groupes de travail. En tout cas, on pouvait noter la qualité des échanges, le suivi absolument impeccable. Même si on n'était pas là, entre deux groupes de travail, on pouvait tout à fait récupérer ce qui avait été dit et s'associer de nouveau aux discussions.

M. Neige.- Je voulais revenir sur la structuration de la recherche, peut-être pour rassurer les administrateurs et la région. En fait, je pense qu'il y a une ambiguïté, il ne faut pas oublier que la recherche se fait fondamentalement dans les laboratoires. Les laboratoires vont résister à ce qui se passe. Ce qu'on appelait les équipes d'accueil vont être relabellisées unités de recherche, c'est un mouvement national qui dépasse totalement ce qui se passe ici, on va accompagner, il n'y aura pas de souci. Et puis, pour ce qui concerne les UMR, on a fait le point avec les organismes nationaux, donc on a convenu tous ensemble et avec nos collègues de Besançon qu'il fallait faire perdurer les dispositifs laboratoires. Donc on va les faire perdurer. Comme l'a souligné le président, les conventions qui régissent en fait les laboratoires de type UMR sont signées, doivent être renouvelées prochainement parce que c'est le timing normal en fait. Donc on a fait le point avec les ONR. L'INSERM n'avait pas conventionné avec UBFC donc on n'a pas de difficulté, on va continuer le conventionnement directement avec l'INSERM. L'INRAE avait ajouté UBFC aux conventionnements, donc la présidente du centre nous a dit qu'on pourrait enlever UBFC si ce n'est plus le cas, des conventions. En sachant que l'uB était signataire des conventions, donc pas de difficulté. Pour le CNRS, vous savez qui avait substitué, qui avait échangé en fait les établissements d'origine pour mettre UBFC, la représentante du CNRS nous a dit à la dernière réunion qu'on allait revoir ça. L'incertitude pour le CNRS, c'était de savoir s'il signerait une convention avec l'ensemble des laboratoires, en signant avec les bons établissements à chaque fois où s'il signerait deux conventions, une pour chaque EPE, mais ça ne changera pas la nature de la structuration de la recherche. En fait, les laboratoires restent les laboratoires et d'ailleurs, ce qui est un peu étonnant, enfin, pas étonnant, ce qui est assez normal en réalité, c'est que la structuration ISITE et tout l'effort d'UBFC qui existait n'a pas véritablement changé les périmètres de laboratoires. Les laboratoires sont restés très stables, ancrés dans leur savoir-faire et c'est très bien comme ça. Ils ont pu développer des projets communs et rien n'empêche de continuer à développer des projets communs. Je pense qu'on n'aura pas de difficulté avec ça, donc je ne vois pas de risque majeur sur les trajectoires recherche à faire deux EPE plutôt qu'à faire une COMUE.

Le Président.- Deux EPE qui marchent plutôt qu'une COMUE qui échoue. Au titre des commentaires.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

M. Hervé.- Je vais vous porter lecture de la délibération. Le conseil d'administration après en avoir délibéré, approuve le projet de statuts d'un EPE en Bourgogne-Franche-Comté.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Trois. Vote contre ? Deux.

18 voix pour, 3 abstentions, 2 voix contre

Le Président.- Très bien, je vous remercie et je pense que c'est un acte qui correspond véritablement à l'ouverture d'une nouvelle période pour l'établissement et qui va porter des fruits et des bons fruits, pour l'ensemble des partenaires bien sûr, mais également pour la région BFC et ça j'en suis très profondément convaincu. D'ailleurs, jamais je n'aurais porté un projet pareil, si je n'avais pas la conviction que ça peut fonctionner ce genre de choses. Donc merci, je crois que c'est un moment important de notre établissement. Et j'espère que ceux qui ont encore peur des évolutions s'en réjouiront plus tard à la lumière des avancées qui seront les nôtres.

III) Débat relatif aux orientations budgétaires et à la campagne d'emplois 2024

Le Président.- Je vais maintenant passer au point numéro III qui est le débat relatif aux orientations budgétaires et la campagne d'emplois 2024 de l'uB. Je voudrais, avant de passer la parole à Fabrice Hervé et puis ensuite à Emmanuelle Pucéat qui présentera la campagne d'emplois à la place de Stéphane Tizio que j'excuse cet après-midi parce qu'il ne pouvait pas malheureusement se libérer. Je souhaiterais avant de leur passer la parole, remercier les services qui ont travaillé d'arrache-pied dans des conditions pas toujours faciles parce qu'on manque de bras et de cerveaux. On a du mal à recruter très clairement donc merci infiniment pour votre travail, le travail également de toutes les composantes et des services dans les composantes, des laboratoires et des services qui ont remonté et traité les informations qui étaient nécessaires à ce travail considérable de construction des orientations budgétaires et puis de la campagne d'emplois pour 2024.

Alors, si vous suivez un peu l'actualité nationale et les déclarations de notre ministre de tutelle, la situation se complexifie pour notre université, comme elle se complexifie pour toutes les universités françaises. Pourquoi ? Parce que l'État, en tout cas un de ces ministères, celui des Finances, considère que le fonds de roulement des universités, des opérateurs de l'État que sont les universités, sont trop élevés et que ça dénote d'une mauvaise gestion. Et que donc, s'il y a trop d'argent dans les caisses des universités, on va pouvoir en prélever pour limiter les dépenses de l'État. C'est exactement ce qui est en train de se produire. De quelle manière ? Eh bien, par une technique qu'on va dire politico-budgétaire qui consiste à prendre des mesures nationales, par exemple l'augmentation du point d'indice, l'augmentation du nombre de points pour certaines catégories de personnels, bref à prendre des mesures nationales qui pèsent sur le budget des universités, mais sans en compenser le poids budgétaire, c'est-à-dire sans augmenter la subvention pour charges de service public qui nous est attribuée. La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a pris la parole devant le congrès de France Université auquel j'ai assisté la semaine dernière. Et entre autres annonces, la ministre a expliqué que l'État ne compensera pas le poids des mesures nationales en 2023, ni en 2024. Va vous être présenté un certain nombre de chiffres. Je crois que l'un des chiffres le plus édifiant concerne le poids du GVT au cours des dernières années et des mesures nationales non compensées qui représentent à peu près 15 millions d'euros, alors que nous allons vous présenter un budget en déséquilibre de 16 millions d'euros. Donc c'est dire quel est le poids des mesures nationales sur le déséquilibre budgétaire qui est le nôtre, comparé aux mesures locales, les nôtres, sur notre budget que nous estimons entre 500 000 et 1 million d'euros globalement. Donc j'en tire une conclusion, alors peut-être est-ce un satisfecit un peu idiot, mais dans ce qui va vous être présenté en déséquilibre, ce n'est pas à mon avis la gestion

de l'établissement qui est en cause, c'est bien le poids des mesures nationales sur le budget de l'établissement, mesures nationales non compensées bien entendu.

Fabrice, je te laisse la parole.

M. Hervé.- Merci Monsieur le Président. Alors sur ces orientations budgétaires 2024, quelques éléments de contexte rapides. On a eu de nombreuses demandes lors des dialogues d'objectifs et de moyens, des demandes en fonctionnement de l'ordre de 15 millions d'euros avec une large part pour le patrimoine, alloué ça a été moins 1,4 million d'euros. Donc, 15 demandés, moins 1,4 d'attribué, on n'est pas dans des mesures de restriction, c'est de la réallocation de crédit, mais en fait ça veut dire qu'on a donné extrêmement peu, vous le verrez, on a donné à la marge. On a un GVT non compensé qui a été évoqué par le président, donc cette année c'est 2 millions d'euros, alors c'est le GVT positif dont on parle. Pour autant ce qui importe c'est le GVT solde, la différence entre le positif et le négatif sauf que le négatif considère les recrutements qu'on va mener à l'aide de la masse salariale dégagée par les sortants et globalement on est sur quelque chose qui est à l'équilibre, donc ça veut dire qu'il nous reste du GVT positif pendant que le GVT solde est constitué principalement de GVT positif ce qui fait qu'on se retrouve avec une situation de déséquilibre structurel qui se cumule depuis 2019 et on arrive à 12,9 millions de GVT cumulé. Et puis y a des effets de mesures État notamment +5 points d'indice et la hausse du point d'indice, qui sont à presque 3 millions d'euros, 2,85 millions d'euros, qui viennent aussi impacter le budget 2024. Alors pour l'instant ce qui est présenté, ce n'est pas un budget complet, c'est la partie État. S'agréeront ensuite les ressources propres. Élément de contexte suivant, alors j'ai déjà évoqué ce point, c'est quand même à bien l'avoir en tête et pour insister sur ce point, apparaissent les données publiques disponibles sur data ESR, le tableau de bord financier. Ce qui est intéressant, on a 21, 22 qui sont des comptes financiers, donc l'exécution budgétaire, c'est le résultat net comptable, c'est les résultats nets qui apparaissent et puis sur la colonne de droite les budgets donc 2023, prévision du résultat comptable 2023 des établissements. J'ai opéré deux tris pour vous montrer sur environ 80 établissements. Pour le premier tri, rouge égal négatif. Et donc ici, si vous regardez, on trie par résultat net, 2023, en prévisions budgétaires, on sait que les établissements sont pessimistes, je le rappelle un peu plus loin, l'uB a de grands écarts entre ses prévisions et ses réalisations mais on n'est pas les seuls à être pessimistes. Ce qu'on voit ici, c'est dans les établissements qui sont excédentaires, alors sachant que excédentaires, la Polynésie française, on est à 0,4 million, il y a extrêmement peu d'établissements qui sortent du lot, il y a Sorbonne université, et puis après quelques établissements qui sont des établissements ultramarins et l'université de Franche-Comté, l'université de Lyon 3, PSL et c'est tout. Tous les autres commencent à être en déficit. Donc ça c'est un point notable, ça veut dire que sur 80 établissements, il y a une grosse dizaine qui prévoit un résultat comptable positif quand tous les autres prévoient un résultat comptable déficitaire. Le deuxième tri, c'est sur les résultats nets 2022, donc à partir des comptes financiers, c'est voir ce qui s'est passé avec les établissements qui étaient les plus solides au regard du critère en tout cas qui avaient les résultats les plus importants en 2022. Qu'en est-il pour 2023, qu'ont-ils budgété ? Ce qu'on constate, c'est que c'est fort rouge ici puisque il y en a quatre qui sont gris, mise à part Sorbonne Université qui manifestement est un cas à part, cette université prévoit un résultat comptable en augmentation, tous les autres ont des résultats comptables qui étaient positifs, résultat comptable 2022, vous voyez, ça va de 16,6 millions, + 3 pour Sabatier,

4 millions pour Paris 10 Nanterre, ça c'est l'exécuté, nous on avait 5,4, et en fait tout le monde prévoit du déficit. On est d'accord, c'est de la prévision. C'est un exercice délicat. Mais les années d'avant, si on va voir ces données, on avait quelques établissements qui prévoyaient des déficits mais relativement peu par rapport à l'ensemble des 80 établissements. Donc c'est vraiment pour insister sur cette idée, on est dans un contexte national qui se dégrade et donc tout le monde subit les effets du GVT au niveau national, on l'observe ici dans des données comptables prévisionnelles et quelques évolutions notables sur des établissements qui sont assez proches de nous ou plus gros que nous. Clermont est assez proche. Mais Bordeaux, Lorraine, Strasbourg, Rouen, mais Rouen est un peu plus petit, Clermont et Dijon sont des établissements qui connaissent des grosses évolutions entre 22 et 23 alors évidemment 22 c'est des comptes financiers, c'est du réalisé, 23 c'est de la prévision, mais il y a une évolution sensible pour tous ces établissements qui sont soit plus gros, soit de taille moyenne comme l'université de Bourgogne. Donc un contexte national particulièrement peu réjouissant.

On va passer aux orientations budgétaires avec la présentation des recettes et des dépenses. Pour l'instant on reste sur des fondamentaux 2022 qui étaient bons. Enfin globalement, on voit qu'il y avait des glissements, une baisse du résultat net, une baisse de la capacité d'autofinancement, mais il n'y avait pas d'éléments particulièrement dramatiques. Mais s'ajoute à ce contexte, les fluides qui ont fortement augmenté, qu'on va payer probablement un peu moins cher, mais qui vont continuer à être coûteux, s'ajoute une non-compensation de la hausse du point d'indice annoncée récemment par la ministre en juillet 2023, la ministre a annoncé récemment à France Universités que les établissements contribueraient à l'effort de guerre, (*suite inaudible*) notre campagne d'emplois ni nos projets d'investissement et puis on a un contexte inflationniste peu propice à un contexte budgétaire sain. Ce qu'on constate c'est un manque de subvention pour charges de service public tant au niveau de la masse salariale que du fonctionnement. On pourrait arguer que les universités étant autonomes, elles n'ont qu'à collecter des ressources propres. Pour autant, si on regarde les taux de rigidité de la plupart des établissements, une autonomie avec 80, 90% de financement par l'État de masse salariale, on n'est pas vraiment dans une forme d'autonomie et en plus ici on dégage relativement beaucoup de ressources propres. À cela, on ajoute le maintien de notre dynamique d'emploi et on arrive à nos orientations budgétaires, présentées en deux temps, les recettes et les dépenses avec un déséquilibre important. Alors je ne vais pas faire un gros suspens, vous avez les infos, on était à - 10,5 millions l'année dernière, on est à un peu plus de 16 millions de déséquilibre cette année.

Donc ici la présentation des recettes avec les orientations 2023, les orientations 2024 et la variation entre les deux années et donc la variation la plus notable c'est celle de la masse salariale et la subvention pour charges de service public. L'État ne nous a pas rien donné, il nous a donné 8 millions d'euros effectivement de plus pour notre subvention pour charges de service public sur la masse salariale, rien quasiment en fonctionnement, enfin 300 000 sur 18 millions. Et puis après il y a quelques petites variations, la plus notable, c'est la variation sur la masse salariale, c'est logique. C'est ce à quoi l'État s'est engagé avec la LPR, 2,7 millions. Et puis la hausse du point d'indice, une année on a eu une ponction sur le fonds de roulement et maintenant il y a une compensation à hauteur de 5,8 millions suite à l'augmentation de juillet 22 de 3,5 %. Si on fait 5,8 + 2,7, on est à 8 millions d'augmentation. Il y a eu des diminutions par ailleurs sur certains postes, donc globalement il y a quelques autres mesures qui apparaissent sur les moyens

spécifiques, STAPS, la protection sociale complémentaire, l'odontologie, le sociage de 200 000€ sur le DSG. Mais on voit que là ce qui a bougé, ce sont des grosses mesures et en fait il y a une variation de masse salariale mais qui sera pareil pour tous les établissements parce que l'État a décidé d'augmenter le point d'indice et a mis en place la loi de programmation de la recherche. Donc rien de particulièrement notable, ça suit son cours, mais avec un manque de financement puisque côté dépenses on va avoir une augmentation plus importante. On a budgété 300 000€ en plus de frais de gestion en perspective de la sortie de la COMUE puisque les contrats qui étaient gérés à la COMUE vont redescendre au niveau de l'université. Donc c'est histoire de pouvoir exécuter ces recettes. Et on a une très légère baisse des droits universitaires nationaux, en lien avec la baisse attendue des effectifs. On n'a pas encore la réalisation, ça ne se fera pas tout de suite mais l'année dernière on avait une légère baisse, on peut supposer qu'on aura une légère baisse.

Le Président.- Sur ce point, après les échanges que j'ai eus avec les anciens DAF du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et qui travaillent pour France Universités, il semblerait qu'il y ait un creux en 2022, on a eu un peu moins d'inscriptions et là on entre sur un palier, il n'y a pas de baisse démographique annoncée avant un certain nombre d'années. Donc, en réalité, il y a une discussion de démographes et une exploitation des données démographiques qui nous échappe un peu parfois. A préciser, mais on a le temps, manifestement, parce que dans le pire des cas, on est sur un plateau qui est prévu jusqu'à plusieurs années.

M. Hervé.- On procédera à un éventuel réajustement en BR1 avec les effectifs constatés.

Vous avez ici l'ensemble des dépenses, donc on avait un total des recettes orientations budgétaires 2024 de 213 millions d'euros environ, on aura un total des dépenses de 229 millions, donc on a les 16 millions d'écart qui apparaissent. Vous notez qu'il y a un gros écart qui intervient sur la partie masse salariale et les dépenses de personnel progressent d'environ 15 millions d'euros si on considère l'ajustement qu'on a réalisé post atterrissage 2023 pour l'offre de formation uB. Côté dépenses de fonctionnement, on a une légère baisse due à des ajustements purement techniques N'ayez pas en tête qu'on a réduit le fonctionnement de l'établissement, ce n'est pas ça, c'est des réallocations de budget. Alors juste sur un point, j'anticipe et je le redirai, on a réduit le fonctionnement à hauteur d'un million d'euros pour les fluides, pour le pôle patrimoine, pour pouvoir essayer de contenir le déséquilibre parce que c'est un endroit sur lequel on peut jouer relativement facilement et en BR on réinjectera des fonds s'il y a besoin, on verra en fonction de l'évolution énergétique suite à la qualité des travaux d'isolation à certains endroits et suite à la météo qui prévaudra en hiver. Sur l'explication de la hausse de la masse salariale, c'est délicat sur les orientations budgétaires puisqu'il y a une première orientation qui apparaît, qui est 2023 à 184 millions et là on passe à 199 millions en 2024. Si on vient comparer l'atterrissage de 2023, ce à quoi on s'attend pour cette année 2023, on devrait être à 194 millions au lieu des 184 prévus. Ceci s'explique par un certain nombre de choses, notamment les hausses du point d'indice en juillet 2022, 2023, la prime pouvoir d'achat et puis quelques hausses du nombre d'emplois titulaires qui se font par le biais de bascule entre des postes de contractuels et titulaires. Donc il faut comparer ce chiffre 194 qui est l'atterrissage, au chiffre d'orientation qui est de 199 millions. Et si on regarde, on a 2,7 millions de point d'indice et mesure +5 points en 2024 et puis 2 millions de GVT positif, donc on est

globalement avec l'explication de l'évolution de la masse salariale. 2023, il y a une évolution suite à des mesures et puis 2024, il y a une évolution suite à des mesures prises ou des mesures non prises, les mesures non prises étant le GVT positif depuis 2019.

Un point que je n'ai pas exposé. Vous avez la masse salariale qui apparaît, il y a plein de lignes dessous qui sont nouvelles, non pas pour tromper l'auditeur, mais pour mettre en avant ces mesures puisqu'on en parlait oralement mais rien ne vaut un constat écrit et donc vous avez en haut les 10,9 millions de GVT positifs cumulés depuis 2019 jusqu'à 23 inclus, les 2 millions de cette année, ce qui nous fait 12,9 millions et si on descend, vous avez le point d'indice 2023, 1,4 million pas compensé, le point d'indice 2024, 1,4 million pas compensé. C'est en année pleine à chaque fois, une légère mesure structurelle autour de 70 000€ en 2023 et une autre mesure structurelle 2024 qui est la mesure +5 points et la revalorisation des catégories B et C, on est presque à 1,5 millions. Donc si on cumule tout ça, on est à 15,75 millions d'euros donc on est fort proche de notre déficit global masse État qui est à 16 millions. Sur la partie offre de formation de l'uB, on a une légère baisse qui intervient et par la magie des ajustements, vous verrez en bas à droite de la diapositive qu'on a une hausse de 2 600 heures équivalent TD sur le budget de l'établissement donc tout ça est à comparer par rapport au réalisé 2023. Ça veut dire qu'on a prévu 5,7 millions en 2023, on a réalisé moins. Ce qui vient faire écho à ce que je redirai en conclusion et dont je parle depuis un certain nombre de CA, problème de la prévision budgétaire et de la surbudgétisation notamment par les composantes, des heures, de la masse salariale. Donc on avait prévu 5,7 millions, on fait beaucoup moins. On prévoit 5 millions cette année et pour autant, par rapport à l'atterrissage 2023, on a une hausse de 2 600 heures ETD, pour une large majorité qui est en réservoir en central dans la perspective de baisse des effectifs. On verra, on n'a pas encore la réalisation.

Si on passe au fonctionnement, le fonctionnement baisse très légèrement d'1,5 million, on a une baisse d'un million sur les fluides, sur le poste associé aux crédits transversaux autres. Et puis après on passe de 3,2 millions à 2,2 millions, une légère baisse sur la Fondation. Puis on a des réallocations de moyens. Par exemple, il y a 300 000€ qui ont été alloués à la DNUM qui avant étaient mis en réserve en central via le poste crédits transversaux autres et donc on a des changements de structure mais globalement on n'a pas particulièrement amputé le fonctionnement des laboratoires, composantes ou services. On a maintenu la dotation des laboratoires, les DGF des composantes avec des légers ajustements techniques notamment pour STAPS et une hausse de 3 000€ pour la MSH. On a une hausse de dotation des services centraux pour 75 000€ pour les élections et puis pour la signalétique qui va changer avec l'EPE, passage COMUE/EPE et des doubles élections que nous allons connaître dans cet établissement, d'abord pour l'université de Bourgogne et ensuite pour l'EPE. On a augmenté la dotation du pôle culture et du pôle documentation. Et vous voyez les augmentations à rapprocher des dizaines de millions d'euros de fonctionnement, c'est des augmentations à 3 000 pour la MSH, 26 500 pour la culture et 15 000 pour le pôle documentation. C'est vraiment extrêmement faible mais ça permet de gérer des situations et ça évite d'avoir à chercher des crédits en central pour gérer dans l'urgence, comme à l'accoutumé. On en arrive à la CVEC, elle a été prévue en légère hausse, on a toujours cette même hypothèse de légère baisse du nombre d'étudiants, mais avec l'hypothèse sur la hausse du reversement puisqu'on est censé avoir 45€ au lieu de 43€. Donc ça amène à ce montant de CVEC et me semble-t-il que finalement la notification qu'on a

pour 2023 est plus importante que ce qu'on avait ici qui était non pas d'1,4 million, on a eu un peu plus mais on vient de l'avoir seulement. Si on a quelque chose pour 2024 de plus important, on l'intégrera au budget initial.

Donc au final, deux approches, on a soit l'arithmétique qui a été menée ici, on est sur une coupe, on est sur l'année 24, les orientations budgétaires 24. On regarde ce qui a été dit ici. Les dépenses en masse salariale augmentent de 15 millions, je baisse le fonctionnement d'1,4 million, je reçois en SCSP 8 millions de masse salariale en plus. Et puis je n'ai pas grand-chose, c'est une stabilité dans ma SCSP. Au final, si je compare ces éléments, il y a 5,6 millions à financer par l'uB. Et donc on a un déséquilibre budgétaire qui augmente de 5,7 millions à ce stade, avec une hausse de 500 000 des amortissements puisque dans le déséquilibre budgétaire qui deviendra comptable, on va considérer les amortissements, donc au final on passe comme je vous l'indiquais de moins 10,5 millions à moins 16,3 millions. Le phénomène s'amplifie. Si on se livre à l'analyse non pas sur une coupe transversale mais dans une perspective un peu plus dynamique, en série temporelle, on pourrait dire donc des considérations diachroniques, on a en non-compensé, comme mesures structurelles, le GVT positif : 12,9 millions depuis 2019, on a le point d'indice juillet 2023 : 1,4 million, le point d'indice 2024 : 1,4 million, d'autres mesures structurelles, revalorisations B et C, prise en charge des frais de transport : 70 000, et puis des mesures 2024 structurelles aussi, c'est l'extension année pleine des mesures ci-dessus, c'est-à-dire point d'indice et les 5 points supplémentaires et on se retrouve au total avec un déséquilibre de 16 millions d'euros, avec une mesure conjoncturelle d'1 million d'euros, la prime pouvoir d'achat. Donc globalement, on voit que s'il y a eu quelque part défaut de gestion dans cette affaire, c'est parce qu'il y a eu quelques décisions de bougées à la marge, mais on voit que le plus gros du déséquilibre vient de mesures structurelles ou en tout cas du non-choix de priver la communauté de marge de manœuvre pour travailler. S'il avait fallu arrêter des campagnes d'emplois depuis 2020 et réduire le fonctionnement de 20, 30%, peut-être qu'on tiendrait, je n'en suis même pas sûr parce que quand on avait fait un travail sur des hypothèses de campagnes d'emplois blanches, ce n'était pas un miracle non plus qui survenait, on ne rattrapait pas ce déséquilibre. Donc on a une vraie difficulté ici, mais qui vraiment tient à ce manque de compensation du GVT. C'est ce qu'évoquait le président. Maintenant, on a toujours cette notion d'évolution en cours sur le processus budgétaire où on a un fort décalage entre prévision et réalisation. Alors certes, c'est fort chez nous, c'est quand même pratique répandue dans les établissements, les établissements ont toujours un décalage. Et ça se saurait si on était devin dans les universités et évidemment une prévision, on a toujours un écart qui va intervenir. Les discussions avec la tutelle ont amené à une volonté commune d'amélioration des prévisions et donc une réduction des écarts entre budget initial et compte financier. Donc y a des mesures techniques qui vont être mises en place pour ce budget initial 2024. Tout d'abord, une centralisation des réservoirs, d'une part, et une allocation par tranche annuelle des projets pluriannuels, d'autre part, donc les fonds vont être divisés par le nombre d'années, par défaut. Si les acteurs souhaitent réaliser une allocation temporelle différente, évidemment qu'ils auront la main. Évidemment ça aura quelques effets, mais ça ne sera pas un miracle, ces mesures techniques, puisque pour avoir des effets réels et commencer à bel et bien améliorer la qualité de la prévision, il y a un travail, c'est plus qu'une évolution, c'est une forme de révolution qu'il faudrait mener, ou en tout cas d'évolution sensible. On a toujours en tête cela, on a toujours la même contrainte qui est que ceci est possible si on a des moyens supplémentaires pour le pôle finances

et le pôle pilotage et ce n'est pas le VP finances qui dit au président, « donnez des moyens, Monsieur le Président, pour le pôle finances et pour le pôle pilotage ». Les moyens on les a, les postes on les a, le problème c'est d'avoir des gens qui viennent sur les postes. Et comme personne ne veut venir, on n'a personne. La conclusion est simple, on publie une offre d'emploi, il n'y a personne ou il y a des gens qui viennent et dont on se dit qu'il ne vaut mieux pas qu'ils viennent parce qu'ils ne vont pas du tout faire l'affaire. Donc c'est vraiment le si et seulement si, on peut faire si on a des bras parce qu'il y a des gens qui sont déjà occupés, qui ont déjà des charges lourdes et donc on ne va pas réaliser de miracles, on va faire des ajustements. Alors l'horizon n'est quand même pas complètement obscurci puisqu'on a réussi à avoir quelqu'un qui vient au service conventions. On a vraiment besoin de monde sur ce service parce qu'il y avait eu un départ et c'est un service extrêmement important et, avec la sortie de la COMUE, la charge va augmenter et on a vraiment besoin que ça fonctionne bien pour toutes les conventions recherche notamment. Et puis on a l'arrivée de Laurence sur un poste fonctionnel qui va permettre d'accompagner cette évolution avec les VP concernés. On va essayer d'avancer mais ça ne va pas se faire extrêmement facilement et à cela va s'ajouter un contexte budgétaire délicat.

Merci pour votre écoute et si vous avez des questions...

Le Président.- Merci Fabrice pour cette présentation.
Clara.

Mme Privé.- Plus qu'une question, parce que la présentation était d'une très grande clarté et je vous en remercie, plutôt une réflexion sur l'ensemble des problématiques liées au gouvernement, la non-compensation du GVT, le point d'indice, etc., qui nous tombent dessus. Moi je trouve ça effarant d'en arriver à des universités qui sont en bonne santé budgétaire, qui réussissent à tenir un budget tout en ayant une croissance en termes d'étudiants, en ayant des formations de qualité et d'excellence - si je ne suis pas une grande partisane du classement de Shanghai, il montre quand même un certain nombre de choses – et d'avoir un gouvernement qui garde la tête sous l'eau et, avec moi, parce qu'évidemment, je ne sors jamais sans mon rapport de la Cour des comptes, j'ai ramené le rapport Universités et territoires sorti en février 2023 et il y a quelque chose de très intéressant avec ce rapport, c'est qu'il fait état, des gens un petit peu sérieux quand même la Cour des comptes, que la subvention de charges de service public et tout ce qui est dialogue stratégique et de gestion a été finalement dévoyé pour n'être plus qu'une espèce de marchandage de tapis où on dialogue aux centaines de milliers d'euros dans des universités où on aurait besoin de plusieurs millions. C'est-à-dire qu'on a un gouvernement qui, dans un contexte où on a besoin d'aller vers ce qu'on peut appeler l'excellence de masse, c'est-à-dire des étudiants qui vont aux diplômes, qui sont formés par des diplômes excellents, par des universités prestigieuses, avec des chercheurs de qualité et des personnels tout autant de qualité évidemment, on a un gouvernement qui rechigne sur les moyens, qui refuse de donner pour faire des économies de bout de chandelle. Et donc je trouve ça excessivement choquant de se dire qu'un certain nombre d'universités sont empêchées d'avoir des politiques peut-être plus ambitieuses en termes de masse salariale, peut-être plus ambitieuses en termes de projets de recherche, par un gouvernement qui veut le beurre, l'argent du beurre et se marier avec la crémillère. Et donc je suis assez choquée encore une fois de voir que tout le monde dit qu'on va droit dans le mur, tout le monde dit qu'il faut repenser la manière de voir nos budgets universitaires, tout le monde dit qu'il faut que le

gouvernement finance bien plus ses universités, mais le gouvernement se refuse à le faire et on avait adopté une motion qui était très bonne au mois de juillet sur le sous-financement des universités, et encore une fois, quatre mois après, malgré que France Universités ait alerté, fait des communiqués de presse, il y avait des interrogations, etc., on se retrouve avec exactement les mêmes problématiques. Donc je suis assez choquée de me dire que l'université dont je suis l'administratrice, est empêchée, du moins doit contraindre son budget parce qu'on a un gouvernement qui refuse de voir la réalité de ce que doit être la recherche et l'enseignement supérieur en France et qui refuse de mettre les moyens pour avoir à la fois des néo-diplômés extrêmement bien formés avec des formations d'excellence, je le répète, et en même temps, une recherche compétitive au niveau international. Je trouve ça absolument désespérant et je trouve que réussir à maintenir tout de même un budget avec un déséquilibre qui ne nous met pas non plus dans une situation de mettre la clé sous la porte est assez honorable dans un contexte si compliqué pour les universités.

Le Président.- Merci pour cette prise de parole qui n'appelle pas de réponse à proprement parler.

Maxence.

M. Roulliat.- Je rejoins les propos de Clara, d'autant plus quand on a des mesures qui sont prises et qui, au final, ne sont que des mots au niveau gouvernemental et qui font le poids des universités pour ce qui est de la revalorisation du point d'indice par exemple, et d'autant plus quand on a un Président de la République qui évoque qu'avec le budget que les universités ont actuellement, on pourrait faire beaucoup mieux, je cite ce qui a été dit lundi soir, si je ne me trompe pas. Les universités ont quand même, je trouve, une attitude très ambitieuse tout en étant attentionnées sur le budget depuis des années, ce qui fait que l'État se dit que ce serait bien de piocher dans leur propre budget vu que de leur côté ce n'est pas la même mesure. Je voulais aussi fortement remercier tous les services, déjà pour tout le travail qui a été fait et à titre personnel sur tout le travail qui est fait sur la CVEC, j'ai l'occasion de travailler avec eux et je trouve qu'on a beaucoup de chance.

Le Président.- Je m'associe aux remerciements. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres interventions ? Non.

Je propose de passer la parole à Emmanuelle Pucéat pour qu'elle puisse présenter, au nom de Stéphane Tizio la campagne d'emplois pour 2024.

Mme Pucéat.- Effectivement, Stéphane Tiziot ne peut pas être présent donc je vais le remplacer pour vous présenter les propositions concernant les orientations de la campagne d'emplois 2024 qui seront ensuite mises au vote au prochain CA de fin septembre. Donc comme l'a dit Fabrice, et puis le président, nous sommes toujours dans ce contexte financier qui est toujours contraint avec le GVT en particulier, qui se cumule chaque année et pèse de plus en plus sur nos dépenses de masse salariale, ce qui a évidemment un impact aussi sur les campagnes d'emplois que l'on est à même de mener et auxquelles s'ajoutent les mesures nationales qui ne sont pas compensées ou compensées seulement partiellement. Malgré donc ce contexte qui n'est pas favorable, nous sommes restés sur la ligne que nous tenions déjà ces dernières années, avec un nombre de postes de titulaires mis au concours au moins égal et si possible un peu supérieur au nombre de départs

de titulaires, c'est vraiment quelque chose sur lequel nous sommes vigilants. Donc vous trouverez ici un petit rappel de l'évolution du nombre de publications de postes depuis la rentrée 2020, c'est-à-dire depuis les DOM 2019. C'est une décision prise en 2019, à la sortie du PREF. Donc R 20 c'est rentrée 2020 pour les personnels BIATSS, R 21, c'est rentrée 2021 et vous avez à côté le nombre de postes. Donc vous pouvez voir qu'à l'issue du PREF, les volumes de postes publiés ont nettement augmenté avec une trentaine de postes de personnel BIATSS mis au concours chaque année, plus ou moins quelques postes en fonction de l'évolution du nombre de départs de titulaires et globalement entre 55-60 postes d'enseignants et enseignants-chercheurs, là aussi en fonction du nombre de départs de titulaires, contre, vous pouvez voir, 29 à la rentrée 2020, donc on est revenu ici à des campagnes d'emplois, on va dire normales à la sortie du PREF et on se situe à nouveau cette année dans cette ligne-là.

Concernant les enseignants, enseignants-chercheurs, il est proposé de mettre 56 postes au concours l'année prochaine, donc toujours à peu près dans un volume similaire aux années précédentes. L'année dernière, on était à 55 postes. Les critères qui ont présidé aux arbitrages restent similaires aux autres années, ils restent focalisés sur la tension qui existe dans les différentes sections et disciplines et sur l'insertion des profils dans les orientations stratégiques des laboratoires. Sur ces 56 postes, si on veut entrer un petit peu dans le détail, 48 correspondent à des départs de titulaires, récents ou non, à deux années près, qui sont remplacés à l'identique et huit d'entre eux correspondent à une publication de poste par redéploiement interne, c'est-à-dire à l'intérieur d'une composante, pas entre des composantes, mais avec un changement de section, par exemple quand les besoins ont évolué, donc là on suit les demandes des composantes ou parfois des requalifications de PRAG en maître de conférences ou inversement, en fonction de la stratégie des composantes et des laboratoires. Par ailleurs, 74 supports d'ATER ont été accordés, ce qui est plus que l'année dernière, on était à 66 postes l'année dernière, mais c'est essentiellement dû au fait qu'il y a un plus grand nombre d'ATER qui ont été attribués sur supports vacants, il y a plus de supports vacants, donc plus d'ATER forcément en remplacement, un nombre qui monte à 45 cette année. Donc on fait la distinction entre les deux, des ATER qui sont attribués sur supports vacants quand par exemple, on a un enseignant, enseignant-chercheur qui part en détachement ou en disponibilité ou ils peuvent être attribués sur ce qu'on appelle supports uB, qui sont des ATER financés en plus de ces postes vacants pour soutenir les équipes les plus en tension au niveau des heures d'enseignement et qui sont financés en centrale.

Concernant les emplois BIATSS, il y a 28 postes cette année, proposés au concours à la rentrée prochaine donc c'est toujours supérieur au nombre net de départ titulaires, alors seulement de un poste. Il y a un delta qui n'est pas très gros cette année. Donc comme l'année précédente les arbitrages ont porté, entre autres critères, les critères principaux sur lesquels on est attentif, c'est la technicité des tâches effectuées parce que plus il y a de technicité, plus le temps de formation est important et plus le turnover porte sur les équipes, donc on est attentif à ça lors de l'attribution des mises au concours, sur la présence de fonctions d'encadrement, de responsabilité, sur de la mutualisation entre des composantes ou des laboratoires, ou encore sur la proportion de titulaires et de personnels contractuels entre les composantes et les services, c'est-à-dire que globalement, le nombre de mises au concours est un peu supérieur au nombre de départs titulaires. En revanche, ce n'est pas un remplacement poste à poste. Il y a aussi une répartition entre contractuels et

titulaires entre les composantes ou services dans une volonté de rééquilibrage et dans une volonté de résorber petit à petit, même si ça reste très modeste, la précarité des emplois. Donc par ailleurs, ça ne figure pas ici mais une CDIisation a aussi été proposée à 23 collègues, ce qui est un autre moyen à notre disposition de déprécariser les emplois. Une ligne quand même qu'on s'est fixée et d'éviter de CDIser davantage que le nombre de postes que l'on met au concours. Parce que bien sûr la CDIisation est un moyen intéressant de déprécarisation mais il y a une différence importante dont nous sommes bien conscients au niveau de l'indemnitaire par rapport à un fonctionnaire, en particulier les personnels en CDI n'ont pas accès au RIPEC. Néanmoins, pour des raisons budgétaires, il y a un équilibre à trouver entre CDIisations et postes mis au concours. Cette année, on a reçu une demande particulièrement importante de moyens nouveaux, beaucoup plus importante que les autres années, ce qui témoigne sans doute aussi de besoins qui sont probablement beaucoup plus importants. Nous n'avons pas pu répondre à toutes, évidemment, mais nous prévoyons cette année de créer 16 emplois nouveaux de contractuels. Alors 16 emplois de contractuels, ce qui fait ici 14,3 ETPT, ça peut surprendre le virgule trois, mais parmi ces emplois on a prévu notamment de renforcer les services aux étudiants. Donc on va retrouver là-dedans, notamment le SSU où les contractuels interviennent pour beaucoup, sous forme de vacations comme les médecins ou les psychologues. Ce qui explique le virgule trois. Et je crois que j'en ai fini avec la présentation qui avait été prévue par Stéphane.

Virginie.

Mme Kilani.- Merci pour cette présentation. Alors les 16 emplois nouveaux contractuels donc ce sont des CDD. Il faut bien préciser que les CDI restent des contractuels et restent des personnels précaires. On ne peut parler de déprécarisation quand on met quelqu'un en CDI puisque je vous rappelle qu'ils sont payés toujours au lance-pierre.

Le Président.- On part d'un CDD d'un an renouvelable à une situation d'emploi définitive. Donc il y a tout de même une part de déprécarisation.

Mme Kilani.- Ce n'est pas définitif. Un CDI c'est un contrat indéterminé mais ce n'est pas définitif.

Le Président.- Si, c'est définitif, c'est indéterminé donc c'est définitif. Après, si le personnel souhaite quitter son poste il le quitte.

Mme Kilani.- Oui, mais si l'employeur souhaite aussi se...

Le Président.- Vous en connaissez beaucoup des licenciements de CDI dans l'établissement ?

Mme Kilani.- Oui, j'en connais. Heureusement, on n'a pas des licenciements... Mais oui, j'en connais.

Le Président.- Moi, un, pour problème disciplinaire, pas économique.

Mme Kilani.- Vous savez, l'année dernière, Monsieur Tizio me disait « Oui mais les personnes sont très heureuses d'être en CDI ». Ce qu'on peut comprendre,

passer d'un CDD d'un an renouvelable, à chaque mois de juin on se demande si on va être renouvelé, à un CDI, on les comprend. Par contre, je ne pense pas que ce soit si clair dans leur tête parce que vous savez, l'année dernière, on a eu les élections professionnelles. Et moi, j'ai eu beaucoup de personnels en CDI, qui m'ont dit « pourquoi je ne peux pas voter aux CPE ou aux CAPA ? Parce que vous n'êtes pas fonctionnaire. Si, je suis en CDI ». Autre question « je n'ai pas été augmenté, je ne gagne pas comme mes collègues, comment ça se fait ? »

Le Président.- Alors deux choses. Un, la réglementation nationale applicable, ça on en n'est pas comptable, à charge de vérifier ce que vous dites et ce que je crois volontiers mais je suis un petit peu étonné sur les élections professionnelles. Valérie Lorentz ?

Mme Lorentz.- La situation des contractuels que ce soit en CDD ou en CDI, relève de la commission consultative paritaire.

Mme Kilani.- Moi je le sais mais pour les collègues qui passent en CDI, quelquefois, ce n'est pas si clair dans leur tête. On leur dit qu'ils sont en CDI, pour eux, ils sont fonctionnaires, ils sont comme leurs collègues et ils ne comprennent pas quand ils ont leur premier salaire pourquoi ils ne gagnent toujours pas comme leurs collègues qui font le même boulot. Nous on le sait...

Mme Lorentz.- Un CDI n'est pas effectivement une titularisation, toutefois s'appliquent aux personnels en contrat à durée indéterminée les réévaluations indiciaires triennales, ils sont effectivement représentés lors de l'instance de la commission consultative paritaire. Effectivement, je prends note que certains confondent CDIisation, titularisation, stagiarisation, mais somme toute, les personnels en contrat à durée indéterminée ont effectivement de nouveaux droits qu'ils n'avaient pas quand ils étaient sous contrat à durée déterminée.

Le Président.- Parmi ces nouveaux droits qui résultent de la réforme de la charte des contractuels, je rappelle que la grille de salaires des CDI est désormais calquée sur la grille de salaires des titulaires avec, en raison de la négociation qui a eu lieu avec l'ensemble des organisations syndicales de l'établissement qui sur ce point ont été unanimes, une progression de carrière légèrement plus longue pour chaque échelon, précisément parce que ces personnels ne sont pas titulaires au sens où ils n'ont pas passé un concours et réussi le concours, mais ils ont été embauchés définitivement sur la simple base d'un entretien dans une procédure d'embauche à l'issue de laquelle il y a un contrat de signé. Tout cela résulte de la charte qui est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2022, il faut que cette charte produise ses effets et de ce point de vue-là, cette charte va justement permettre de lutter contre ce que vous décrivez comme une absence de progression de carrière pour les CDI. On a voulu le faire, on l'a fait, donc ça c'est acté. Quant à la réglementation nationale, dont l'effet a été rappelé par Valérie Lorentz à l'instant, nous n'en sommes pas comptables et les collègues qui souhaitent intégrer la fonction publique, non pas en tant qu'agent public contractuel mais en tant que titulaire, connaissent aussi la règle qui n'est pas la nôtre, qui est celle de notre ordre juridique, c'est de passer un concours. Pour ce faire, nous disposons de mesures d'accompagnement à la préparation du concours et je peux vous assurer que très régulièrement, des agents contractuels de l'établissement réussissent les concours

et réussissent très bien. On sert aussi à ça et on le fait aussi. Il ne faut pas l'omettre, c'est quelque chose qui correspond à notre volonté également de déprécier l'emploi dans l'établissement. Maintenant je vous rejoins sur un point, nous n'avons pas de baguette magique, nous n'avons pas non plus le budget pour nous aligner sur les fonctionnaires parce que nous n'avons pas la dotation par l'État. Nous n'avons pas de quoi non plus aligner l'indemnitaire des contractuels sur l'indemnitaire des titulaires, effectivement. Nous luttons avec les armes qui sont à notre disposition, que je viens d'indiquer, la charte des contractuels, l'accompagnement vers la réussite au concours et puis divers dispositifs de formation voire d'accompagnement en dehors de notre établissement, parce que quand quelqu'un réussit un concours, quelqu'un qui est d'un bon niveau, parfois on ne le garde même pas, donc on les forme pour qu'ils aillent faire leur carrière ailleurs, donc vous voyez qu'on joue tout de même le jeu. Alors quand je dis on, ce n'est pas moi, c'est l'établissement, c'est la politique de l'établissement, c'est celle qui est portée et qui a abouti à un certain nombre d'évolutions ces dernières années. Je crois que ça va dans le bon sens. Maintenant le phénomène que vous décrivez, c'est un phénomène national. On essaye d'en corriger les effets les plus délétères, à notre mesure. Je pense que de ce point de vue-là on ne peut pas nous en faire reproche.

Mme Kilani.- Oui, mais je pense qu'il y a quand même une incohérence à l'université de Bourgogne au niveau des contractuels, c'est-à-dire qu'on a une charte des contractuels ou avant c'était maximum trois ans de contrat. Vous, dans votre campagne, vous avez dit « moi je pousse à quatre ans » et là, maintenant, les contractuels se disent « il y en a qui arrive à six ans, à se faire CDIser ». Depuis deux ans, il n'y a jamais eu autant de CDIations dans cette université. Donc en fait, y a une incompréhension de nos collègues, parce qu'effectivement, l'année dernière, Monsieur Tizio, disait « ils arrivaient en fin de droit, donc on leur a proposé une CDIation » et certains autres, c'est non, la charte des contractuels dit c'est quatre ans donc je pense qu'il y a quand même une ambiguïté sur ce point-là.

Le Président.- Un, ce n'est pas quatre ans, dans le dispositif qu'on avait imaginé il était question de mettre fin à la règle de trois ans parce qu'elle crée beaucoup de frustration à la fois chez ceux qui souhaitent être CDIés au bout de cinq ou six ans, mais aussi de tension dans les services parce que ça crée un turnover dont les effets reposaient principalement sur les titulaires, et ça crée des difficultés, donc on a mis fin à la règle des trois ans pour cette double raison. Ensuite, ce que nous avons proposé, sans doute y a-t-il des améliorations à opérer dans ce sens-là, c'est qu'il s'agit également d'accompagner les contractuels vers l'évolution de leur situation à l'issue d'une période de six ans à l'issue de laquelle on ne va pas pouvoir tous les CDIser et à ce titre, l'idée est de leur proposer de réfléchir d'abord sur leur évolution, peut-être à l'intérieur de l'université dans le cadre de la préparation d'un concours, pourquoi pas ? Ou ailleurs dans le cadre d'un emploi public extérieur à l'uB ou dans le cadre d'un emploi privé, et sur la base de ce dialogue, permettre à l'agent concerné de pouvoir préparer son évolution professionnelle, peut-être en dehors de l'université. Donc ça, c'est ce que nous avons souhaité mettre en place, alors peut-être que Valérie Lorentz pourra en parler de manière plus précise que moi, mais c'est ce que nous avons souhaité mettre en place parce que nous n'avons pas la possibilité malheureusement de CDIser l'ensemble des contractuels de l'université. Moi ce que je souhaiterais, c'est la création de postes de titulaires, mais ça l'État refuse. Donc, on essaye de gérer au

mieux, de la manière la plus la conforme aux intérêts des personnels concernés, on ne peut pas malheureusement accéder à leurs souhaits systématiquement.

Valérie Lorentz, vous voulez ajouter quelque chose ?

Mme Lorentz.- Peut-être un élément de contexte. A cette session de juin-juillet 2023, nous avons eu un taux de réussite remarquable, notamment pour les ADJAENES et les SAENES, des personnels contractuels qui ont passé les concours et vraiment un taux de réussite très conséquent et d'ailleurs les affectations à la rentrée 2023 ont été doublées par rapport à la rentrée 2022 et grâce aussi à un dialogue de gestion mené en lien avec le rectorat. Donc c'est vrai que les réussites ont été, je dirais, conséquentes et c'est une source de fierté aussi pour l'établissement et les collègues qui ont passé ces concours. C'est la voie, bien sûr, qui serait idéale.

Le Président.- Je voulais souligner une chose c'est que oui, nous n'avons pas fait de miracle mais la politique volontariste que l'on mène produit des fruits et ces fruits sont meilleurs que ce qui se passait auparavant dans notre établissement. Je ne dis pas que c'est l'idéal, je ne dis pas que c'est parfait parce que ce n'est pas le cas, mais on se démène pour trouver des possibilités, ouvrir des voies, du mieux qu'on peut. Maintenant ce n'est pas parfait, je suis d'accord avec vous. En ce qui concerne maintenant la question que vous posez, qui est la question finalement du critère de CDIisation, c'est-à-dire qui peut espérer être CDIisé, qui ne peut pas espérer, ces critères-là sont extrêmement complexes parce qu'en fait, c'est quasiment du cas par cas, ça ne veut pas dire que c'est arbitraire, du tout, et ça je crois qu'il faut vraiment tordre le cou à cette idée. C'est du cas par cas. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas deux services qui se ressemblent, parce qu'il n'y a pas deux profils qui se ressemblent, on a des gens avec des parcours, avec des compétences, qui sont sur des postes, dans des services qui ne sont pas comparables les uns aux autres et élaborer des critères a priori pour répondre à des besoins ou faire correspondre la CDIisation à des profils particuliers, c'est quasiment une opération impossible. Donc comment ça se passe ? Ça se passe dans le dialogue avec les responsables de service, avec les intéressés. Et donc ça tient compte également des nécessités des services de l'université. Imaginons qu'on ne trouve personne pour accompagner les services du budget ou des finances, si on prend quelqu'un qui est contractuel et qui donne complètement satisfaction, qui acquiert un niveau de compétences, qui sert vraiment le service et qu'on n'a pas de titulaire, oui, à l'issue de la période, on lui proposera un CDI parce qu'il y a des besoins de service, parce qu'il y a une vraie compétence, parce qu'il y a aussi une intégration dans le service, ça compte énormément les relations humaines. Si ça ne se passe pas bien humainement, forcément le travail s'en ressent et le fonctionnement du service s'en ressent. Donc tout cela, c'est une alchimie. On peut faire une liste de critères mais donner une visibilité a priori, c'est très difficile. C'est pourquoi j'insiste, l'objectif, c'est que pour tous les personnels contractuels qui arrivent au bout de quatre ans de présence chez nous, dans le cadre d'un dialogue avec les personnes, dire « on ne va pas pouvoir vous CDIser, il va falloir penser à l'avenir. Nous, on vous accompagne, il y a des dispositifs qui existent pour vous préparer à passer des concours ». Et on voit que pour celles et ceux qui se préparent aux concours, ce n'est pas une chimère, ce n'est pas passer la patate chaude à d'autres, c'est les accompagner sérieusement et réellement vers la réussite de l'intégration dans la fonction publique. On le fait, on le met en œuvre. Je ne dis pas que c'est parfait, je

ne dis pas qu'on ne peut pas progresser. Il n'empêche que ce qui se passe aujourd'hui ne se passait pas il y a quelques années dans notre établissement et ça fonctionne pour une partie des personnes. Maintenant il faut élargir, il faut améliorer ce dispositif.

Lionel et puis Clara.

M. Crognier.- Je me retrouve dans le discours mais c'est humainement assez difficile pour les agents et donc c'est vrai que les termes dialogue, accompagnement, bilan... Parce qu'au niveau d'une composante, par exemple, il y a des besoins de CDIisation qui se préparent et puis finalement, on sent qu'il y a des fragilités qui font que ça peut devenir compliqué. Et puis les agents eux-mêmes doivent comprendre cette idée de cas par cas. Et ça quand on a un statut de contractuel, c'est très difficile et en même temps ceux qui arrivent à avoir une CDIisation ont une sorte de « ouf ». Et moi je vois du positif dans ces éléments, humainement, je parle, je parle d'humain ici parce que c'est vraiment difficile. Évidemment, les contractuels qui répondent à des besoins pour la composante ou les services pendant plusieurs années peuvent avoir de grosses aigreurs à notre égard en cas d'arrêt de leur contrat, c'est évident. Et ils nous le disent. Je pense à un dossier qu'on essaie tous à notre niveau de traiter le mieux possible. C'est très difficile parce qu'il y a aussi des besoins nombreux.

Je me demandais, est-ce que nos difficultés de prévisions budgétaires sont liées à un manque de personnel dans les services qui fait qu'en central, ces personnels sont tellement pris par la gestion du quotidien que c'est difficile de coacher, on en a parlé ce matin, sur de l'anticipation. Est-ce que vous le pensez ou c'est une question d'organisation, structuration entre le central et le local, et est-ce qu'il n'y a pas aussi un manque de personnel dans les finances ou dans ce secteur-là qui fait que, par l'augmentation de l'activité générale, il y a une difficulté à anticiper ? C'est une question finalement que je me posais quand Fabrice et Emmanuelle sont intervenus, pour relier les deux, pour trouver des solutions aussi parce qu'on pourrait très bien dire, la gouvernance, l'année prochaine, on met le paquet un peu plus sur les finances parce qu'on veut résoudre vraiment cette difficulté-là. Sauf si vous pensez que c'est uniquement une histoire de structuration parce qu'on n'a pas mis en place la GBCP jusqu'au bout. C'est une question, une réflexion.

M. Hervé.- J'aurais tendance à dire les deux, on a à la fois un manque de personnel à certains endroits, je ne pas suis sûr que ce soit sur tout l'établissement, c'est à réfléchir. Il faudrait quasiment faire un audit de la fonction. C'est une vraie question, à quel niveau on se situe, est-ce qu'on met en global ou en local le personnel, c'est vrai que si on est plus en global, on y arriverait mieux parce que plus tu professionnalises, plus tu arrives à attirer les gens parce qu'ils sont dans un contexte plus propice. Quand ils arrivent, ils sont un peu seuls ou avec un collègue qui n'est pas forcément hyper référent, et sur l'organisation on a ça aussi, mais je ne pense pas que ça se change comme ça dans l'établissement. J'ai en tête des échanges récents dans les réseaux de VP parce qu'on a eu un séminaire d'été, et il y a toujours ce genre de choses et en fait, ici, mais dans d'autres établissements on fonctionne de la même façon et dans d'autres différemment, ici, toutes les ressources propres notamment et c'est un vrai problème, par exemple sur l'exécution, sont laissées dans les mains des composantes. Il y a des prélèvements qui sont globalement assez standards dans les établissements, là on est à 27,

franchement pour les discussions que j'ai eues, c'était assez proche et toutes les ressources propres sont remontées en fait, et dans ce cas-là effectivement, elles sont exécutées et là récemment, je regardais les exécutions sur CFA-SEFCA, elles ne sont pas pas bonnes, mais parce qu'on a les ressources qui sont laissées aux composantes et on ne les exécute pas parce qu'elles sont aux composantes et qu'on n'a pas eu cette habitude et on n'a pas cette réflexion de se dire « qu'est-ce qui est structurel dans ce qu'elles collectent, maintenant avec la montée de l'apprentissage, qu'est ce qui est vraiment structurel et puis qu'est ce qui reste ? ». Souvent, il reste en fait et donc ça on pourrait probablement améliorer, mais c'est quelque chose qui prend des années, c'est un changement de modèle, c'est un accompagnement, une construction collective. A mon avis, il y a une dimension effectivement organisationnelle et puis un besoin de bras, ça c'est sûr. De toute façon actuellement au pôle finances ou à l'agence comptable, il y a des postes vacants, il n'y a pas de bras. Il y a les deux mais la réorganisation est quelque chose de long et je ne suis pas sûr qu'on ait des effets immédiats d'ajustement de notre prévision, en un an je ne suis pas sûr qu'on arrive à faire beaucoup d'évolutions.

M. Crognier.- Je dis ça parce que tu m'as demandé, dans les DOM, de prendre sur ressources propres, donc on a pris sur ressources propres cette année. On avait quatre classeurs de retard et avec un demi-poste en plus, on n'a plus de retard donc on peut avoir des personnels qui vont pouvoir peut-être mieux anticiper les choses et c'est à partir de cette réflexion-là que je me disais, si c'est pareil partout, nos collègues ne peuvent pas anticiper, ne peuvent pas prendre le temps de l'analyse, du recul, du dialogue avec vous, donc c'est complexe. Je pense qu'il y a peut-être à réfléchir de ce côté-là, parce que parfois un demi-poste en plus, ça peut permettre éventuellement de souffler, de prendre un peu de distance et donc le temps de l'analyse, de la stratégie, de la structuration, du recul. C'était juste une réflexion.

Le Président.- Clara.

Mme Privé.- Je vous remercie, j'ai juste une question, peut-être un petit peu naïve. Au niveau de notre plafond d'emplois, on emploie pas mal d'étudiants quand il s'agit par exemple d'aide pour les étudiants handicapés, parfois des services civils, etc. Où est-ce qu'on situe ces étudiants-là dans le plafond d'emplois ? Est-ce qu'ils sont à l'extérieur du plafond d'emplois ou est-ce qu'ils sont à l'intérieur parce que, par exemple, pour le CROUS, ils sont à l'intérieur du plafond d'emplois ? Donc je voulais savoir comment ça se passait sur les universités ?

Mme Lorentz.- Pour les contrats spécifiques que vous évoquez, c'est en dehors du plafond d'emplois, en dehors de la masse salariale calculée en tant que telle ?

Mme Privé.- Je vous remercie.

M. Deroussiaux.- Une question concernant les mises au concours de BIATSS, vous avez dit + 1 par rapport aux départs en retraite cette année, l'an dernier vous vous souvenez combien il y en avait ?

Mme Pucéat.- Chaque année on est allé un petit peu au-delà mais c'est un, deux ou trois, on n'arrive pas à aller beaucoup plus haut que ça, donc on est toujours dans cette fourchette un, deux ou trois donc c'est toujours modeste. On s'efforce d'aller systématiquement au-delà parce qu'on partage aussi un certain nombre de positions, mais on est limité par ce contexte budgétaire dans cette volonté de rétablir un nombre un peu plus important de postes de fonctionnaires.

M. Deroussiaux.- Et après, c'était une remarque concernant les fins de CDD pour les personnes qui pensent arriver à être CDIées. On a plusieurs retours, pas loin d'une dizaine quand même, de personnes qui pensaient être CDIées, on leur avait dit qu'elles passeraient en CDI et en fin de compte deux mois après, on leur dit que ce n'est pas possible. Donc, est-ce qu'il y a moyen d'anticiper ? Ne pas leur faire croire à un CDI alors que visiblement, dans certains cas, c'était connu d'avance, il n'y aurait pas de possibilité de CDI. Et ce n'est pas un ou deux cas.

Mme Pucéat.- Alors il faudrait qu'on sache qui leur a dit parce que clairement nous on a un dialogue dans le cadre des DOM, si après de façon anticipée, certains leur disent « vous allez être CDIé », c'est un peu compliqué, alors je ne sais pas si Valérie veut intervenir aussi en complément.

Mme Lorentz.- Non, c'est ce que j'allais dire. C'est vrai que le dialogue d'objectifs et de moyens est l'occasion, ce sont des arbitrages qui sont rendus à l'issue de tout le processus des DOM.

M. Deroussiaux.- Est-ce qu'il y a moyen de mettre des critères, trouver un moyen d'anticiper qui pourrait être CDIé ? Je suis d'accord, ça me paraît très difficile, ça dépend de la personne, du service. Donc, même dans un service, on pourrait CDIser quelqu'un mais si le contractuel en place, on voit que ça ne va pas marcher, on ne peut pas dire, on va CDIser dans ce service-là parce qu'il y a une technicité, il faut conserver les compétences, mais si le CDD ne les a pas, on ne va pas le conserver, donc je pense que des critères et annoncer des critères, ça paraît très difficile, voire impossible. Mais par contre, c'est plutôt l'honnêteté de dire à la personne le plus tôt possible parce que c'est quand même très difficile d'annoncer... Et surtout que là c'est brutalement, à des personnes à qui on a fait croire que l'année prochaine, il n'y a pas de souci, il vont basculer en CDI.

Mme Pucéat.- C'est vrai, ce que vous évoquez est vraiment important, il faut qu'on arrive à combler ce manque parce que si vous avez des retours de personnes à qui on a promis un CDI et ce n'était pas le cas, il y a peut-être quelque chose à faire dans l'information aux RA.

Mme Lorentz.- La réglementation nous impose également à l'attention des contractuels en vue d'une CDIation, ça veut dire qui ont plus de quatre, cinq ans d'ancienneté, un délai de prévenance s'ils ne sont pas renouvelés. Il se peut, pour des personnes qui atteignent une ancienneté, que le CDI ne soit pas proposé parce que le profil du candidat ne répond plus aux attentes et aux besoins du service, ça peut également arriver, mais toutefois réglementairement, les services envoient un courrier, il y a un délai de prévenance selon l'ancienneté. Mais en règle générale, sans ces cas particuliers, c'est vrai que les dialogues d'objectifs et de moyens sont justement là pour anticiper ces choses. Nous avons vu à l'occasion des DOM cette

année, beaucoup de prévisions de CDIisations d'ici à 2024, 2025, ça c'est de l'anticipation. Maintenant, effectivement, il arrive des situations particulières.

M. Le Moyne.- Sans vouloir être trop méchant, je ne vois pas qui, à part des directeurs de composante ou de labo ou des RA, peut avancer sur ces sujets-là des promesses non tenues. Il faudrait quand même que les personnels contractuels de l'université soient au courant de comment se prennent les décisions. Moi, quand j'étais directeur de composante, il m'est arrivé de dire à quelqu'un, « moi je suis pour la CDIisation mais il faut qu'on voit ». Et la personne a compris : je vais être CDIisée. Et faute d'un document, une procédure lui disant comment se passe la décision, on est dans une situation ambiguë, donc je pense que peut-être qu'un algorithme de comment est-on CDIisé, par qui et comment, permettrait de ne pas prendre des propos pour des promesses, voire de pas tenir des promesses juste pour se débarrasser d'un cas compliqué.

Le Président.- Il est clair que d'un point de vue de la gestion des ressources humaines, il ne faut pas donner de faux espoirs aux gens, parce que c'est catastrophique, effectivement, et humainement c'est insupportable. Il faut tenir un discours de vérité aux gens mais en même temps leur tendre la main en leur disant qu'il y a des solutions et on va les accompagner.

M. Crognier.- Sans lister des critères peut être si un bilan de la campagne est fait par écrit, redire à l'occasion du bilan ce que a pu être dit ici, c'est-à-dire le cas par cas, le dialogue, l'anticipation, le délai de prévenance, pour nous permettre de nous appuyer dessus pour faire une pédagogie. Évidemment il y a des agents qui vont entendre ce qu'ils veulent entendre, c'est aussi une réalité. Et en même temps on essaie de nous mettre un peu de pression, c'est humain, et il y a des comparaisons entre les agents, c'est humain aussi. Et donc c'est pour ça qu'avoir des chiffres c'est important aussi parce que 23 ce n'est pas rien et peut être que vous avez infléchi la politique pour peut-être davantage CDIser, peut-être ? Dialogue, accompagnement, délai de prévenance et puis cas par cas, je retiens ça mais je vais faire une intervention demain en conseil là-dessus, parce que je suis à la recherche aussi de solutions, d'explications, de pédagogie. Ce n'est pas un dû d'être CDIisé et en même temps, il ne faut pas leurrer les gens. C'est entre les deux.

Mme Pucéat.- Oui et puis y a peut-être un besoin aussi plus régulier, c'est vrai que les contrats viennent facilement maintenant jusqu'à quatre ans du fait de la charte des contractuels. Et peut-être que des choses qui ont été dites au départ à l'embauche des personnes sont aussi oubliées au fil des quatre ans. Il y a peut-être une procédure à faire pour systématiquement rappeler les règles par des entretiens au bout de trois ans ou quatre ans...

Mme Lorentz.- La charte des contractuels prévoit déjà que quand un passage en CDI viendra au titre d'une ancienneté de six ans, un entretien spécifique doit avoir lieu en évoquant la situation. La charte des contractuels le prévoit déjà, cette disposition a déjà été prise en compte.

Le Président.- Bien, alors peut-être dire un mot en conclusion. C'est un débat que nous avons eu et que nous avons et qui sera sûrement poursuivi plus tard.

Peut-être faire une petite synthèse. D'abord rappeler que le glissement technicité représente quelque chose comme à peu près 12 millions d'euros, comme ça a été dit tout à l'heure, que les mesures nationales non compensées expliquent également ce déséquilibre. Malgré ces tensions qui commencent à apparaître sur le budget, on a voulu maintenir une dynamique RH, ce que vous faisons depuis trois ans. On a remplacé à l'identique les enseignants-chercheurs. On est attentif aux BIATSS. Nonobstant les difficultés qui ont été soulignées, qu'on ne peut pas nier, il y a eu tout de même des CDIisations, la charte des contractuels revalorise finalement les contractuels, il faut quand même le dire. Et d'un point de vue budgétaire et de la construction budgétaire, nous devons faire évoluer la méthode, de telle sorte que nous puissions faire coïncider au mieux la réalité budgétaire et la réalité comptable pour qu'il y ait le moins d'écart entre les deux. Et il ne faut pas que notre budget soit surévalué par rapport à ce qui est consommé en réalité, en tout cas, il faut tendre à cette convergence. Nous y travaillons. Cela a été souligné. Ce n'est pas encore tout à fait techniquement possible en raison du très lourd travail que cela représente pour les services. Et puis il va falloir également que les composantes s'adaptent aux évolutions que nous annoncerons et qui se feront.

Le budget qui vient de vous être présenté fait apparaître un déséquilibre donc de 16,3 millions d'euros à peu près. C'est considérable. Ce n'est pas étonnant en raison du poids des mesures non compensées depuis deux ans. Ce déséquilibre sera très probablement légèrement réduit après l'agrégation de nos ressources propres, pour le vote du budget initial en décembre. Pour autant, le déséquilibre demeurera important et il nécessitera de prélever sur le fonds de roulement. Aujourd'hui, il n'est pas possible de savoir à la hauteur de quelle somme ce prélèvement devra s'élever, mais ce sera une somme importante. L'État d'ailleurs, ne s'en cache pas, je crois que c'est dans la parole publique des ministres du gouvernement. L'État estime que notre fonds de roulement, celui des universités de manière générale, est trop élevé et il assume complètement que nous soyons forcés de l'utiliser pour équilibrer notre budget. Donc, d'ici la fin de l'année justement, à propos du fonds de roulement, je souhaiterais que l'on puisse évoquer l'utilisation de ce fonds de roulement de telle sorte qu'il puisse nous permettre de maintenir une politique d'investissement en répondant aux besoins de notre établissement. Autrement dit, savoir sur ce qui est disponible, comment on l'affecte de telle sorte qu'il puisse être encore au service de l'autonomie de l'établissement.

Voilà ce propos un peu conclusif sur cette double présentation des orientations budgétaires et de la campagne d'emplois pour 2024. Je vous remercie beaucoup de la qualité des échanges parce qu'on aborde vraiment des questions de fond et un conseil d'administration doit servir à ça, c'est une évidence. Et puis il nous rappelle que le progrès doit être un objectif permanent et qu'il faut encore travailler, même si on a progressé.

Je vous remercie pour ces points. Nous avons reçu deux questions diverses. L'une a déjà été abordée par Clara. La seconde concerne la commission solidarité étudiante. J'avais demandé à Vanessa David-Vaizant de venir mais je sais qu'elle était contrainte et en fonction de l'horaire, elle nous avait dit qu'elle pourrait venir ou pas. Si on peut répondre on y répondra, sinon on y répondra une prochaine fois.

M. Gomet. Pour information, elle présentera la commission en CFVU, alors vous n'y siégez pas, mais s'il y a d'autres personnes qui souhaitent poser des questions, il y aura une présentation en CFVU.

Mme Privé.- Cela tombe bien, ma question était justement pour une prochaine fois. J'aurais souhaité, au vu du caractère très expérimental et novateur de la CSE bourguignonne et à la lumière déjà d'un fonctionnement assez clair depuis maintenant un an et demi, savoir s'il était possible d'avoir une présentation d'un premier bilan de ce qu'a pu faire la CSE, en conseil d'administration parce que j'estime que l'ensemble des acteurs, que ce soit métropole, région, personnalités extérieures, etc., doivent voir le travail réalisé par cette commission. Donc c'était une demande pour savoir si lors d'un prochain CA, nous pouvons avoir une petite présentation, notamment parce que j'ai eu une présentation avec Vanessa récemment, qu'elle est extrêmement intéressante et extrêmement pédagogique sur les actions de la CSE et je pense que les administrateurs et administratrices du conseil d'administration devraient en profiter tout autant que nous.

Le Président.- La réponse est oui. Maxence, tu veux intervenir ?

M. Roulliat.- Alors juste pour apporter une petite touche de teasing, d'autant plus que de nombreux projets qui ont été construits tout au long de l'année vont se mettre en place à partir de la rentrée et notamment des partenariats avec des acteurs locaux, au bénéfice d'étudiants en situation de précarité et un changement au sein de la commission et notamment des personnels qui y sont, pour apporter un peu plus de stabilité et de renfort aux personnels qui s'investissent tout au long de l'année pour les étudiants. Donc il y a largement des choses à dire, et je ne doute pas que Vanessa pourra le faire.

Le Président.- Vanessa est sans doute la meilleure porte-parole de ce que fait la commission avec tout l'investissement qui est le sien, mais il ne faut pas oublier toutes celles et tous ceux qui s'investissent avec elle et qui font un travail exceptionnel. Ce que va faire Vanessa David-Vaizant devant la CFVU, elle pourra absolument le faire devant le CA, ça sera avec beaucoup de plaisir.

Mme Privé.- Je vous remercie.

Le Président.- Merci beaucoup d'avoir supporté cette chaleur caniculaire de cette fin d'été et de cette rentrée. Je vous souhaite à toutes et tous une excellente rentrée même si elle est déjà un peu derrière nous à cette date pourtant précoce de l'année. Bonne rentrée, bonne année universitaire, merci beaucoup pour vos interventions de très bonne qualité et à bientôt dans ce conseil d'administration.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 00)

Le Président


Vincent THOMAS